



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVII)/Info.10
29 octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2020
SESSION EN VISIOCONFÉRENCE

**MINUTES DES TÉLÉCONFÉRENCES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE FINANCEMENT DE
L'OIBT**

Minutes

Décision 8(LIV) «MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE FINANCEMENT DE L'OIBT – Phase 1»

RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE (PAR TÉLÉCONFÉRENCE) 23 avril 2020

PARTICIPANTS:

Commission consultative

M. Bjorn Merkell (BM), Président du CIBT
M^{me} Anna Tyler (AT), Porte-parole du Groupe des Consommateurs
M. Jorge Malleux, Porte-parole du Groupe des Producteurs
M^{me} Katharina Kuehmeyer (KK), Présidente du CFA
M^{me} Cathy Karr-Colque (CKC), Présidente du CEM-CFI
M. Bruno Arias (BA), Président du CRF
M^{me} Cécile Njebet (CN), Coordinatrice du Groupe consultatif de la société civile
M. Barney Chan (BC), Coordinateur du Groupe consultatif sur le commerce
M^{me} Yoshiko Motoyama (YM), Représentante du Gouvernement du Japon (pays hôte)

Secrétariat de l'OIBT

M. Gerhard Dieterle, Directeur exécutif (DE)
M. Steve Johnson, Directeur/D1 du commerce et de l'industrie
M^{me} Sheam Satkuru, Directrice/D1 des opérations
M. Osamu Hashiramoto, Directeur/D1 du reboisement et de la gestion forestière
M. Gerhard Breulmann, Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

10 minutes	Remarques de bienvenue du Directeur exécutif et présentation des membres de la Commission consultative
10 minutes	Bref point de situation (exigences en vigueur, etc.)
20 minutes	Présentation de l'OIBT: Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique de l'OIBT M. Gerhard Dieterle, Directeur exécutif de l'OIBT - Efforts en matière de mise en œuvre de la Décision 8(LV)
15 minutes	Échange interactif entre les membres de la Commission consultative
5 minutes	Dates provisoires de la prochaine téléconférence de la Commission consultative et clôture

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE L'OIBT (COMPTE RENDU)

La réunion en téléconférence s'est tenue en présence des participants suscités sous la présidence du Directeur exécutif, M. Gerhard Dieterle. Après un rapide tour de présentations, un point rapide a été fait sur la situation actuelle due à la Covid-19, comme suit:

1.1 **CIBT-56**

- La CC a été informée de toutes les mesures prises par l'OIBT en réponse à la Covid-19 au niveau du personnel concernant la mise en œuvre des dispositions prévoyant l'échelonnement des horaires de travail et le télétravail en accord avec les directives des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail.
- L'OIBT est en relation avec le gouvernement japonais et les autorités compétentes, et suit la situation de près pour explorer les options se rapportant à l'organisation du CIBT-56.
- Les restrictions au voyage instaurées par le Gouvernement du Japon sont actuellement strictement appliquées, ce qui laisse planer une grande incertitude quant à la question de savoir quand elles pourraient être assouplies/levées, tout dépendant de la propagation du virus de la Covid-19, non seulement au Japon mais sur toute la planète.
- La Commission consultative (CC) a été informée de toutes les questions se rapportant au CIBT-56 et sera avisée dès que possible des confirmations du Pacifico concernant les dates butoirs du processus de prise de décision aux termes de la Décision 9(XXXI) du CIBT. Les options actuellement sur la table sont les périodes du 9 au 14 novembre 2020 et du 24 au 30 mars 2021.
- La décision devant être prise en vertu de la Décision 9(XXXI) dépendra considérablement de la situation qui prévaudra à l'approche de la date butoir (qui sera revue au début de juillet 2020), en particulier concernant les exigences imposées par la Covid-19 à ce moment et les restrictions au voyage qui demeurent en vigueur au Japon et ailleurs, qui constituent des considérations critiques pour le déplacement des délégations et les budgets nationaux si le CIBT-56 devait se tenir en novembre 2020.

Secrétariat: Le Président du CIBT et les Porte-parole ont été informés par courriel le 26 mai 2020 que le Centre de conférences Pacifico avait prorogé la date limite du processus de prise de décision de l'OIBT jusqu'au 20 juillet 2020, ce qui permettra à cette date d'envisager la possibilité de tenir ou non le CIBT-56 en novembre 2020, en fonction de la situation qui prévaudra alors.

1.2 **Présentation de l'OIBT - Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique de l'OIBT**

Le DE a commenté la présentation PowerPoint distribuée préalablement aux membres de la CC, laquelle est constituée des messages centraux suivants:

- L'OIBT a réussi à rompre la tendance baissière des financements que l'on pouvait constater depuis 2010-2011 et qui s'était aggravée durant la période de la défaillance financière. La volonté de financer l'organisation semble relever davantage d'une problématique systémique, ce qui est un élément important à prendre en compte au niveau de la nouvelle Démarche programmatique (DP) de l'OIBT.

- Suite aux multiples efforts déployés pour accroître le financement de l'OIBT à travers la DP à partir de 2019, le Secrétariat a jusqu'à présent réussi à obtenir 6 millions \$EU, ce à quoi s'ajoute la possibilité d'obtenir 3 millions \$EU supplémentaires en 2020.
- Dans le but d'aider les pays producteurs à atténuer les retombées délétères de la crise économique qui se profile sur le plan des moyens d'existence en milieu rural et la pression grandissante sur les forêts, le Secrétariat s'est employé à élaborer des propositions de financement axées sur la création d'opportunités de revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire, en particulier pour les communautés rurales (les femmes) en s'impliquant dans des activités de restauration forestière (Axe programmatique sur la RPF).
- Le Secrétariat essaie d'intégrer les propositions de projets du Cycle régulier des projets dans les nouvelles propositions de financement prévues dans le cadre de la Démarche programmatique. Cet exercice d'appariement devrait être exploré plus avant dans la mesure où il offre le potentiel (présenté dans les diapositives) de combiner de manière organique les propositions du Cycle régulier des projets avec la Démarche programmatique.
- Le Secrétariat a continué de renforcer sa collaboration proactive fructueuse avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), la CITES, la Banque mondiale et d'autres, ainsi que l'illustrent les exemples suivants:
 - Les activités phares menées en commun avec le PCF sont l'Initiative Du bois durable pour un monde durable (SW4SW) et le projet sur l'enseignement de la FAO-OIBT-IUFRO qui est financé par le BMEL allemand.
 - L'OIBT poursuit sa collaboration active avec le FNUF et le PCF suite à une réunion du PCF tenue en janvier 2020 et à une retraite du PCF prévue plus tard dans l'année tandis que les réunions à venir en ces temps incertains auront lieu en téléconférence en avril et mai 2020.
 - Il a été convenu avec la CDB de renouveler le protocole d'accord entre l'OIBT et la CDB, une participation active de l'OIBT étant prévue lors de la prochaine CdP à la CDB (signature reportée).
 - L'initiative commune dirigée par l'OIBT se rapportant aux Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical, adoptée lors du CIBT-55: les observations définitives ont été reçues et les Lignes directrices sont en cours de publication.

2. RETOURS DE LA CC SUR LA PRÉSENTATION POWERPOINT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION 8(LV)

Ainsi que l'a demandé le DE au cours de l'Échange interactif, dans le souci de faciliter le travail de référence, les observations formulées par les membres de la CC et les questions soulevées par celle-ci en réponse à la présentation PPT, et ultérieurement par écrit, ont été regroupées à la suite des sous-titres suivants:

Questions opérationnelles

Rôle et mandat de la CC

- Le rôle et le mandat de la CC nécessitent d'être précisés plus en détail et confirmés concernant ses travaux opérationnels.
- Dans la mesure où la composition de la CC est fondée sur celle du GCNO, l'on présume que les réunions de la CC devraient à l'avenir être présidées par le Président du CIBT.
- Si on le juge nécessaire, et avec l'accord consensuel de la CC, les termes de référence de la CC seront élaborés et distribués au moins deux semaines avant la prochaine réunion du CC.
- Il serait également souhaitable que le Groupe de travail spécial (GTS) créé par la Décision 8(LV) (paragraphe 15) puisse se réunir (en téléconférence) avant la prochaine réunion de la CC.

Secrétariat: Le Secrétariat a indiqué, dans son premier message sur la création de la Commission consultative en application de la Décision 8(LV) envoyé le 15 avril 2020, que la création et le rôle de la CC avaient été préconisés par le CFA et approuvés par le Conseil dans le cadre de la Décision 8(LV). Dans les discussions du CFA lors du CIBT-55, il a été mentionné que les termes de référence de cette CC seraient largement inspirés des termes de référence du GCNO, ainsi que le stipule la Décision 2(LI) ci-jointe. Cette question pourrait peut-être être résolue par la CC avant ou pendant sa seconde réunion en téléconférence. La première réunion du GTS créé par la Décision 8(LV) (paragraphe 15) dépendra des éléments suivants:

- des nominations confirmées sont reçues de la part des deux Groupes, du TAG et du GCSC.
- La synthèse des observations et apports émanant de la consultation publique, assortie de recommandations du Secrétariat pour examen par le GTS, est achevée.

3. OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DE LA CC SUR LA PRÉSENTATION POWERPOINT

- La présentation PowerPoint a été utile, mais ce compte rendu devrait porter sur la totalité de la Décision 8(LV) et aborder les mesures prises par le Secrétariat pour appliquer la Décision dans son intégralité.
- La CC jugerait utile d'être régulièrement tenue au courant des avancées réalisées en matière de financement comme dans la Diapositive 6 de la présentation PPT.
- Il est moins utile d'avoir des financements «indicatifs» sans qu'aucune notification officielle n'ait été reçue, entre autres raisons, du fait que ces informations sont souvent sensibles pour les organismes de financement, qu'il ne s'agit pas de financements confirmés ou assurés et que cela peut être une source de confusion s'agissant de savoir ce qui a été obtenu et susciter des attentes qui pourraient ne pas se concrétiser.
- À cet égard, il doit y avoir une séparation claire dans les tableaux de financement entre le financement de projets qui a été obtenu et les propositions qui ont été soumises, dont les perspectives peuvent s'être affaiblies en raison de la crise actuelle de la Covid-19. Il conviendrait d'utiliser une ventilation élémentaire pour montrer quelles propositions ont été soumises et quelles propositions ont débouché sur des décisions officielles, par ex., un avis d'attribution ou un contrat signé.

- Le Secrétariat doit être clair sur les financements qui ont été obtenus et les financements qui seront reçus de manière à ce que les autres organismes donateurs puissent comprendre clairement quels financements sont nécessaires.

Secrétariat: Le Secrétariat tiendra compte de ces observations dans ses futurs comptes rendus à la CC.

- Dans la mesure où la CC se réunit plus régulièrement et où il a la possibilité d'avoir des discussions plus substantielles, il pourrait y avoir des possibilités de contribuer davantage d'idées sur les opportunités qui méritent le plus d'être exploitées et les aspects qui peuvent être mis en avant dans les propositions.
- Des liens aux propositions et/ou aux attributions qui soient accessibles au public devraient être inclus dans les futurs comptes rendus à la CC.
- Les propositions de projet d'aide d'urgence aux incendies de forêt soumises par le Japon devraient explicitement mentionner l'activité du PTB concernée ainsi que les Lignes directrices de l'OIBT sur lesquelles elles sont fondées. Bien que la Diapositive 5 montre une tendance haussière encourageante et que la Diapositive 6 mentionne une somme de 6 millions \$EU reçue, on constate également une tendance notable à la baisse des quotes-parts de contribution qui sont versées. Le Secrétariat a-t-il conduit une analyse de la raison de cette situation? La Diapositive 5 montre par ailleurs que les donateurs sont moins disposés à opérer des contributions volontaires en faveur du Cycle régulier des projets (CRP).

Secrétariat: Il y a eu une chute marquée des quotes-parts de contribution, en particulier chez les membres dont les projets n'ont pas bénéficié d'un appui et qui ne voient donc aucun avantage à acquitter leur contribution. Le DE a donné l'exemple récent de la Thaïlande qui a vu sa quote-part de contribution pour 2020 augmenter significativement en raison de la formule de calcul, laquelle n'est pas équitable dans la mesure où elle est axée uniquement sur les produits primaires et ne prend pas en compte les produits secondaires/tertiaires. Certains membres sont réticents à opérer leur versement tandis que d'autres ont de réelles difficultés pour payer. Le calendrier de versement tardif de certains membres, par ex. la Chine (les fonds ont été reçus le 15 juin), exacerbe cette situation.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION 8(LV)

- La Décision 8(LV) énumère plusieurs tâches que le DE doit exécuter, qui concernent essentiellement l'interaction de l'OIBT avec de grandes institutions de financement. La CC demande que des informations plus détaillées et précises soient présentées sur cette interaction ainsi que sur les résultats obtenus jusqu'à présent (voir également le paragraphe X de la Diapositive 15 «L'OIBT dans les enceintes internationales»).
- Comment le Secrétariat met-il en œuvre la «boucle de rétroaction éclairée virtuelle» prévue dans le cadre de la nouvelle architecture de financement et indiquée au paragraphe 10 de la décision 8(LV)?

Secrétariat: Des informations ont été données sur la manière dont cette exigence a été récemment remplie par la création d'une «boucle de rétroaction éclairée virtuelle» en diffusant, en vue d'obtenir leurs retours, à l'ensemble des membres le projet de Lettre d'accord (se rapportant au projet tripartite entre la FAO, l'OIBT et l'IUFRO qui est financé par le BMEL allemand) entre la FAO et l'OIBT portant sur «l'Évaluation régionale de l'enseignement forestier dans la région Asie-Pacifique et la Formation en ligne sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)».

- Aucune information n'a été fournie à la CC sur les exigences figurant au paragraphe 13 de la Décision 8(LV) (prie le Secrétariat de préparer un modèle de note conceptuelle de projet et de le publier sur le site web à l'intention des membres lorsqu'ils répondent à un appel à soumission) et au paragraphe 14, (prie le Secrétariat de lancer un appel à la soumission de notes conceptuelles de projets, etc.).

Secrétariat: Les tâches figurant dans ces deux paragraphes relèvent du mandat du Groupe de travail spécial créé par la Décision 8(LV) (paragraphe 15) au sujet duquel le Secrétariat attend que les membres, le TAG et le GCSC posent des candidatures. Le Secrétariat a envoyé un appel à nominations le 15 avril 2020 et deux relances ont par la suite été transmises. La création de ce GTS a été repoussée au 2^e trimestre de 2020 en raison du processus de consultation publique relatif au projet de Démarche programmatique et d'Axes programmatiques entrepris au 1^{er} trimestre de 2020.

- Le préambule de la Décision 8(LV) reconnaît «le besoin pour l'Organisation d'améliorer son architecture financière et d'adapter les opérations du Secrétariat afin d'exécuter le mandat que lui confère l'AIBT avec une plus grande efficacité». Le Secrétariat travaille-t-il d'ores et déjà sur quelques idées à cet égard ou y réfléchit-il? Pour mettre en œuvre cet ambitieux programme thématique, il est nécessaire que le Secrétariat veille en parallèle à disposer d'une structure institutionnelle adéquate, ce sur quoi le consultant AKG a insisté dans son rapport de 2018.

Secrétariat: Le Secrétariat pense que la Démarche programmatique peut être, dans le principe, conciliée dans le cadre institutionnel en place moyennant quelques ajustements limités. Le personnel du Secrétariat teste des moyens optimisés de recevoir de nouveaux fonds dans le cadre de la Démarche programmatique de manière non bureaucratique et transparente en ayant recours aux instruments et outils financiers existants, qui feront l'objet de discussions et d'un examen au sein du GTS sur les finances.

Statut du GTS créé par la Décision 8(LV) et programme des travaux du Panel d'experts

- Le Secrétariat a-t-il fixé une date butoir pour les décisions à prendre sur la question de savoir s'il sera possible ou non d'organiser des réunions en présentiel? Si un membre juge qu'il ne serait pas prudent d'être présent en personne, y aurait-il un moyen pour lui de contribuer ses apports en distanciel?

Secrétariat: Nous suivons la situation de très près et, pour être franc, il n'y a quasiment aucune chance que les deux réunions puissent se tenir en présentiel sachant qu'une décision ne peut être prise qu'au 4^e trimestre de 2020. Le Secrétariat explore bien entendu

d'autres options pour consulter le Panel d'experts et le GTS (une fois qu'il sera instauré) sur la plupart des éléments des travaux de ces deux groupes qui seront menés par voie électronique et organiser de brèves séances en téléconférence concernant les éléments les plus importants devant être discutés, le cas échéant, et si nécessaire. Il est clair que la réunion en présentiel du Panel d'experts NE peut PAS se tenir à la fin de juin 2020 comme proposé et il n'y a aucune obligation en vertu de la Décision 8 (LV) d'organiser une réunion en présentiel pour les travaux du GTS, qui peuvent en grande partie être menés par voie électronique.

- La CC aimerait que le Secrétariat lui donne davantage d'informations sur le déficit courant de +0,5 million \$EU qui nécessitera que les membres approuvent que ce montant soit transféré de la Réserve de fonds de roulement sur le Compte administratif. La CC suggère qu'il serait prudent de demander qu'un montant supérieur soit préparé, au cas où les contributions dues au titre de 2020 ne soient pas reçues à une date donnée, ce afin de couvrir les besoins immédiats, comme les salaires.
- Il est suggéré que le Secrétariat soumette à l'attention des membres une proposition de décision intersessions sur cette question parallèlement aux autres décisions (séparées) faisant l'objet d'un vote telles que celle se rapportant au recrutement du nouveau DE.

Secrétariat: A fourni à la CC une explication orale sur le déficit budgétaire de 2019 et sur le déficit projeté en 2020, et a confirmé qu'une décision sur cette question serait prochainement soumise à l'examen des membres dans le cadre d'un processus intersessions préalablement à la publication des États financiers de l'OIBT et aux fins d'assurer que les opérations puissent se poursuivre sans entrave en 2020.

5. GESTION DES PROPOSITIONS ET CONTRATS

- Le pourcentage de temps que le personnel consacre à leur mise en œuvre ou leur gestion, y compris les travaux de sous-traitance, la comptabilité, le recrutement d'experts, la logistique des déplacements, etc. ne devrait pas noyer l'activité essentielle relative aux membres, notamment dans le domaine technique. Ceci est particulièrement vrai si les quotes-parts de contribution servent à financer les frais généraux.
- Le DE avait indiqué plus tôt au cours de l'appel que toute l'équipe du Secrétariat avait travaillé d'arrache-pied sur la préparation des notes conceptuelles et des propositions de projets, etc. Un membre de la CC a observé qu'il serait préférable d'engager des consultants ayant une ample expérience de ces tâches et de dédier le personnel du Secrétariat à la mise en œuvre de leurs nombreuses autres tâches en attente d'exécution pour lesquelles ils ont une excellente expertise. Note: Il est impératif d'adapter les *opérations du Secrétariat afin d'exécuter plus efficacement le mandat de l'AIBT*;
- Le Secrétariat a-t-il engagé un consultant en levée de fonds ainsi que l'y autorise la Décision 8 (paragraphe 12)? Dans l'affirmative, cela pourrait aider à résoudre le problème susmentionné.

Secrétariat: Jusqu'à présent, on a eu recours à des consultants externes pour aider les travaux du Secrétariat concernant des tâches spécifiques. Nous pensons que, dans un souci de priorité, le personnel-cadre de l'OIBT a besoin de s'adapter à une nouvelle culture de travail qui nécessite que chacun d'eux s'implique de manière proactive dans l'identification, la conceptualisation et la formulation des propositions de financement dans le cadre de la Démarche programmatique, ce dans la mesure où ils sont les mieux placés pour les apparier aux besoins et priorités des pays producteurs. En outre, sachant que le nombre de projets en cours de mise en œuvre diminue, le personnel de l'OIBT peut et doit consacrer davantage de temps aux activités stratégiques, dont la levée de fonds, au dialogue stratégique avec les pays membres, aux évaluations qualitatives, aux activités de suivi, etc.

6. CONSEILS DE LA CC SUR LA MISE EN ŒUVRE PILOTE DE LA DÉMARCHE PROGRAMMATIQUE (DP) ET DES AXES PROGRAMMATIQUES (AP)

- La DP et les AP sont encore dans leur **phase de mise en œuvre pilote** (*«Mettre en œuvre à titre pilote la Démarche programmatique et les quatre Axes programmatiques pour la période 2020-2022»*) sur la base d'un projet de document (*«Prise en compte du document de travail «La nouvelle Démarche programmatique et les quatre nouveaux Axes programmatiques»*). Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'expliquer comment le Secrétariat gère ce processus de mise en œuvre pilote. Nous ne pouvons pas annoncer que la DP et les AP sont «approuvés». Cela peut intervenir après avoir incorporé les besoins nationaux et régionaux des membres et leurs conseils sur le projet de document. Il est nécessaire de mener un sondage général afin d'élaborer un scénario actualisé des priorités, perspectives et possibilités des membres, tout en gardant à l'esprit les principaux objectifs de l'OIBT.
- Il semble prématuré d'exploiter dans les propositions de financement (par ex., celles soumises à l'UE) le document descriptif complet des AP que le DE a préparé tant qu'il n'aura pas été révisé en fonction des observations des membres et avalisé par le GTS ainsi que le prévoit la Décision 8. Une suggestion serait d'utiliser des titres et des descriptions plus simples dans les propositions et autre matériel.
- Que va-t-il advenir des projets approuvés qui sont en attente de financement? Cette question a été soulevée au cours des deux réunions du GTS sur le financement en 2018 et 2019, et reste à ce jour en attente d'une réponse.
- Les apports et les retours des membres et des parties prenantes dans le cadre du processus de consultation publique devraient être reflétés dans le rapport que le Secrétariat va circuler et les projets/propositions devraient être ajustés en conséquence.
- Il sera important que l'OIBT soit conscient des sensibilités liées au commerce/aux politiques commerciales que pourraient susciter des propositions bilatérales/infrarégionales, et qu'il puisse les gérer.
- Il sera peut-être nécessaire de prévoir une certaine flexibilité pour s'adapter à la dépression économique qui s'annonce, qui pourrait considérablement compliquer la «montée en puissance» vers de grands programmes comparé à de petits projets. L'OIBT pourrait devoir adopter une approche conciliant ces deux extrêmes afin qu'autant d'États membres que possible puissent en bénéficier.

Secrétariat: Ces types de questions vont faire l'objet d'intenses discussions avec le GTS chargé des finances qui seront fondées sur les observations et suggestions que transmettront les pays membres, le TAG, le GCSC et les partenaires externes. Cet apport est en cours d'analyse et un synopsis sera préparé en prévision de ces discussions.

7. OBSERVATIONS SUR LA DIAPOSITIVE 15 – L'OIBT DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

- Le compte rendu n'a fourni aucune information sur les efforts de levée de fonds multilatérale. Où en est actuellement le dialogue avec la CITES, le FEM et le FVC?
- Le DE peut-il préciser les informations sur les travaux que mène la CITES au moyen de l'enveloppe actuelle de 4 millions \$EU de l'UE? Ces fonds ne transitent-ils pas par le Secrétariat de la CITES?
- En ce qui concerne le FVC et le FEM, la Décision 8(LV) indique explicitement aux paragraphes 3 à 8 qu'il s'agit de tâches du ressort du DE. Il serait plus prévisible et stable de se mettre en relation avec ces organisations multilatérales comparé à des donateurs individuels. L'un et l'autre financent la crise de la pandémie en raison du fait que les membres du FVC et du FEM se sont déjà engagés en faveur de programmes de financement pluriannuels ou en sont déjà dotés.

Secrétariat: Jusqu'à présent, le Secrétariat a consulté de manière informelle le FEM et le FVC sur la manière dont ils envisagent les possibilités pour l'OIBT d'accéder à leurs sources de financement et d'être accréditée. Accéder au financement multilatéral est une tâche compliquée, d'autant plus s'agissant d'organes comme le FEM ou le FVC qui ont des exigences complexes régissant l'accréditation. Nous dépendrons en grande partie de l'aide de nos pays membres qui sont représentés dans les organes directeurs du FEM et du FVC pour faciliter les exigences d'accessibilité, ce qui peut prendre quelque temps.

- Lignes directrices de l'OIBT sur la RPF (LD) – elles ne devraient pas être mentionnées comme ayant été «adoptées lors de la 55^e session du CIBT» sachant que la Décision 7(LV) appelle à une révision et à un processus d'approbation intersessions des LD.

Secrétariat: A précisé que les LD étaient tout près d'être finalisées avant d'être diffusées aux membres dans le cadre de la procédure de non-objection, ainsi que le stipule la Décision 7(LV). Les révisions vont être incorporées et le document (de même que ses versions traduites) devraient être circulés vers la mi-juin 2020 au plus tard.

- Les propositions d'IKI ne font pas explicitement référence aux LD sur la RPF alors qu'elles ont été incluses dans la proposition à l'UE. Le Secrétariat devrait faire des efforts pour qu'elles figurent dans toutes les propositions.

Secrétariat: Nous veillerons à ce que cela soit fait dans toutes les futures propositions.

- Par ailleurs, le Secrétariat pourrait-il clarifier/indiquer aux membres si le déficit dans le financement servant à mettre en œuvre la coopération entre la CDB et l'OIBT ainsi

que le prévoit la Décision COP14/30 (paragraphe 8) de la CDB a été résolu ou non. Certains membres ont appris de la CDB que ce déficit serait d'environ 15 000 \$EU.

Secrétariat: C'est une question qu'il appartient davantage à la CDB de résoudre, et non à l'OIBT. Nous invitons les Parties à se mettre directement en rapport avec le Secrétariat de la CDB s'ils s'intéressent à cette question ou à informer directement l'OIBT s'ils souhaitent apporter leur aide concernant ce déficit de financement.

- Les États membres devraient pouvoir être en mesure d'examiner la soumission que l'OIBT a transmise à la CDB concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à moins que cela n'émane de documents déjà adoptés (auquel cas cela devrait aussi être communiqué).

Secrétariat: Le Secrétariat est disposé à partager sa soumission à la CDB concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 si les membres jugent cela utile. En outre, toutes les soumissions des Parties et des observateurs sont disponibles sur le site web de la CDB (à la suite du sous-titre «Post-2020 Biodiversity Framework»).

8. COMMENT L'OIBT PEUT ÊTRE PLUS PERTINENTE DURANT LA CRISE DE LA PANDÉMIE

Cette question a été abordée dans le contexte de savoir comment l'OIBT pourrait répondre à la pandémie dans le cadre de la Démarche programmatique, à savoir une nouvelle approche sur la manière dont l'OIBT devrait se positionner dans la crise en cours). Les suggestions reçues sont les suivantes:

- Lorsque les marchés sont brisés et que l'activité commerciale est bloquée, la valeur d'une organisation internationale comme l'OIBT augmente, pour «améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès au marché, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts» (AIBT, article 1 e et h).
- L'OIBT devrait se concentrer sur la fourniture d'informations (Améliorer le produit que constitue l'information sur le marché et son marketing) dont peut bénéficier L'ENSEMBLE des États membres (par ex., les prix, les tendances des volumes, les réussites, etc.), dans la mesure où, durant une crise de pandémie, l'information n'est pas mise à l'arrêt comme le sont les projets physiques (par exemple tous les projets du FEM sont à l'arrêt) et où le Secrétariat peut assurer cette tâche en ligne à distance. L'accent est ici mis sur la déclaration de mission de l'OIBT qui est clairement énoncée dans le Plan d'action stratégique: L'OIBT facilite les échanges de vues, la consultation et la coopération internationale sur les questions relatives au commerce international, à l'utilisation des bois tropicaux et à la gestion durable de leurs ressources de base.
- Le Rapport de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux (TTMR) constitue un excellent exemple de la manière dont l'OIBT peut être plus pertinente dans cet

environnement. Cela pourrait être davantage renforcé en période de pandémie (à l'instar du Sondage sur les conséquences de la pandémie, publié le 16 avril 2020). La teneur de l'information devrait être en rapport avec les besoins des pays membres.

- La recommandation ci-dessus devrait inclure de «améliorer l'information commerciale et économique et encourager l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances, notamment par le rassemblement, la compilation et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées;» [AIBT, article 1(h)]. Cela fait partie des travaux réguliers essentiels du Secrétariat et devrait être renforcé.

Secrétariat: L'ensemble des travaux essentiels susmentionnés sont déjà menés par le Secrétariat dans le cadre du TTMR/MIS et l'échange d'informations est en train d'être renforcé dans le cadre du Programme relatif aux LSSC (la Plateforme d'échange d'informations interentreprises qui est en cours de création). L'Union européenne a financé le Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM) qui contribue aussi au mandat de l'OIBT afin de suivre les dossiers importants pour le commerce des bois tropicaux et en rendre compte.

- Pour une institution, les données sont le pouvoir/l'autorité et fournir des informations lorsque la visibilité est la moins bonne et que les perspectives sont les plus sombres tout en aidant à la prise de décisions économiques durant cette période incitera les parties prenantes à s'impliquer davantage, ce dont prendra acte une diversité de donateurs, dont des organisations multilatérales comme le FEM et le FVC. Ce qui précède devrait être adossé à une puissante et efficace stratégie de sensibilisation/communication, dont l'élaboration a été approuvée et financée lors de la dernière session du Conseil. L'OIBT ne devrait pas se contenter de rester dans l'ombre de la FAO pour les données qu'elle recueille.

Secrétariat: Le Secrétariat va élaborer sa nouvelle Stratégie de sensibilisation et de communication au 2^e trimestre de 2020. L'OIBT, peu s'en faut, ne se contente pas de rester dans l'ombre de la FAO dans la mesure où des données en temps réel sont recueillies de manière régulière par ses correspondants sur le marché et dans le cadre du Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM).

- La pertinence de tous les indicateurs existants de l'OIBT depuis les années 90 pourraient être examinés à un moment donné (ils ne semblent pas mis à jour si l'on se base sur le site web; il seraient utiles pour les projets du FEM/FVC).
- Quant aux conséquences pour les projets, l'OIBT pourra prendre acte de l'évolution considérable du paysage du financement (qui se manifeste aujourd'hui de manière évidente suite à la crise mondiale des liquidités et de solvabilité des États), questions qui seront traitées plus explicitement dans le cadre d'un point à l'ordre du jour du nouveau GTS.

Secrétariat: Nous remercions la CC de toutes les suggestions susmentionnées et incorporerons cette question au titre d'un point de l'ordre du jour.

Divers

- L'objectif primordial (mandat) de l'OIBT est de «promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durables des forêts tropicales productrices de bois». Cet objectif doit rester en ligne de mire et demeurer le principal but de l'OIBT, ce qu'ont réitéré les Producteurs membres du GTS sur les finances.

9. PROCHAINES ÉTAPES:

- Le **Groupe consultatif créé par la Décision 9(XXXI)** se réunira au cours de la première semaine de juillet 2020. Dates proposées: **le jeudi 2 juillet 2020 ou le mardi 7 juillet 2020.**
- 2^e téléconférence de la CC – Il a été suggéré que la 2^e téléconférence de la CC soit programmée pour la fin de juin/le début de juillet 2020. Toutefois, il est indiqué dans la Décision 8(LV) (paragraphe 16) que la CC se réunira en téléconférence tous les quatre mois afin de recevoir un compte rendu sur la mise en œuvre à titre pilote de la Démarche programmatique, etc. Dans la mesure où le Secrétariat a donné un compte rendu exhaustif de la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique vers la fin d'avril 2020, et compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu d'évolution significative en termes de levée de fonds ou que de nouveaux développements sur le plan de la DP ne sont pas intervenus depuis la dernière téléconférence de la CC, le Secrétariat a proposé que la prochaine téléconférence se tienne **soit le jeudi 3 septembre 2020 ou le mardi 8 septembre 2020**, une fois que l'analyse des apports contribués dans le cadre de la consultation publique sur la Démarche programmatique et les AP sera terminée et qu'un premier échange avec le GTS créé par la Décision 8(LV) aura eu lieu.
- **GTS créé par la Décision 8(LV)** – Le GTS sera mis en place dès que des nominations confirmées auront été reçues de la part des deux Caucus (sachant que le TAG et le GCSC ont chacun confirmé leur nomination). Une 3^e relance a été envoyée aux deux Porte-parole.

Minutes

Décision 8(LIV) «MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE FINANCEMENT DE L'OIBT – Phase 1»

DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE (EN TÉLÉCONFÉRENCE)

27 octobre 2020

PARTICIPANTS:

Commission consultative

M. Bjorn Merrell (BM), Président du CIBT
M. Kheiruddin Md. Rani, Vice-président du CIBT
M^{me} Anna Tyler (AT), Porte-parole du Groupe des Consommateurs
M. Jorge Malleux, Porte-parole du Groupe des Producteurs
M^{me} Katharina Kuehmeyer (KK), Présidente du CFA
M^{me} Cathy Karr-Colque (CKC), Présidente du CEM-CFI
M^{me} Aysha Ghadiali, Présidente du CRF
M^{me} Cécile Njebet (CN), Coordinatrice du Groupe consultatif de la société civile
M. Barney Chan (BC), Coordinateur du Groupe consultatif sur le commerce
M. Koh Morishita, Représentant du Gouvernement du Japon (pays hôte)
M^{me} Yoshiko Motoyama (YM), Représentante du Gouvernement du Japon (pays hôte)
M^{me} Jennifer Conje, Coprésidente du Groupe de travail spécial sur la mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I (GTS)
M. John Leigh, Coprésident du GTS

Secrétariat de l'OIBT

M. Gerhard Dieterle, Directeur exécutif (DE)
M^{me} Sheam Satkuru, Directrice/D1 des opérations
M. Steve Johnson, Directeur/D1 du commerce et de l'industrie
M. Osamu Hashiramoto, Directeur/D1 du reboisement et de la gestion forestière
M. Gerhard Breulmann, Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation
M. Simon Kawaguchi, Responsable des finances et de l'administration

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5 minutes	Remarques de bienvenue du Président du CIBT
5 minutes	1. Bref point de situation par le Directeur exécutif: <ul style="list-style-type: none">• Exigences résultant de la Covid-19• CIBT-56
15 minutes	2. Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique de l'OIBT (Décision 8(LV)): <ul style="list-style-type: none">• Résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur l'architecture de financement de l'OIBT créé par la Décision 8 (LV) (GTS)• Engagement de l'OIBT avec les partenaires internationaux
20 minutes	3. Échange interactif entre les membres de la Commission consultative
10 minutes	4. Autres questions, dates provisoires de la prochaine téléconférence de la Commission consultative et clôture

1. INTRODUCTION ET BREF POINT DE SITUATION

La réunion en téléconférence s'est tenue en présence des participants suscités et a été présidée par M. Bjorn Merkell, le Président du CIBT. Les co-présidents du GTS ont également été invités à contribuer des retours sur les résultats du Groupe de travail spécial sur l'architecture de financement créé par la Décision 8 (LV). Après avoir souhaité la bienvenue au nouveau Vice-président du CIBT, M. Kheiruddin Md. Rani, le Secrétariat a rapidement fait le point sur la situation de la Covid-19, comme suit:

1.1 Exigences résultant de la Covid-19 et préparation du CIBT-56

- La Commission consultative (CC) a été informée que les mesures déjà en place se rapportant au personnel que l'OIBT a prises en réponse à la Covid-19, en particulier les dispositions relatives au télétravail et au maintien d'une présence minimale de personnel au bureau continuaient d'être appliquées en accord avec les directives des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail relatives à un environnement de travail sain.
- L'OIBT reste en relation étroite avec le gouvernement japonais et les autorités compétentes tout en surveillant la situation de près.
- Concernant les préparatifs de la 56^e session du CIBT (CIBT-56), la CC a été informée que tous les documents relatifs au CIBT-56 étaient disponibles sur le site web de l'OIBT, à l'exception des documents se rapportant au Panel d'experts, qui seront mis à disposition jeudi cette semaine.

1.2 CIBT-56

- La CC a été informée des mesures préparatoires prises par le Secrétariat, y compris les essais impliquant le Secrétariat, l'équipe KUDO et les interprètes de l'OIBT avec les membres de l'OIBT afin de faciliter la connexion et la participation. À cet égard, un mode d'emploi a été préparé et diffusé afin que l'on se familiarise avec le système KUDO.
- Les consultations régionales du Groupe des Producteurs sont également organisées et tenues.
- Toutes les versions anglaises des documents du CIBT-56, et leur version traduite pour certains documents, sont déjà consultables sur le site web de l'OIBT, à l'exception du rapport du Panel d'experts (PE), qui sera mise en ligne ce jeudi une fois qu'il aura été finalisé.

2.0 Présentation de l'OIBT – Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique de l'OIBT

Le Président a invité le DE à commenter à l'intention des membres de la CC la présentation PPT qui a été distribuée à l'avance. Le Président a par ailleurs informé

la CC que le président et le coprésident du GTS en charge de l'architecture de financement créé par la Décision 8(LV) avaient été invités à se joindre à la réunion de la CC afin de l'informer des résultats de leurs travaux.

Le DE a centré sa présentation sur deux points: un compte rendu sur la mise en œuvre de la mise en œuvre à titre pilote de la Démarche programmatique (DP), y compris sur les résultats des travaux du GTS chargé de l'architecture de financement créé par la Décision 8(LV), et un autre sur l'engagement avec des organes internationaux indiqué dans la Décision 8(LV).

2.1 **Résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur l'architecture de financement de l'OIBT créé par la Décision 8 (LV)**

- Le DE a rappelé l'idée de base régissant la DP, à savoir opérer une intégration plus hiérarchique entre les objectifs de l'AIBT, le Plan d'action stratégique (PAS) et le Programme de travail biennal (PTB) d'une part et les activités de terrain de l'OIBT d'autre part, ce par le biais d'un mécanisme qui apporte des orientations de bas en haut et de haut en bas. Le DE a indiqué qu'il y avait de la confusion entre le PTB et le programme de travaux réguliers et les Programmes thématiques. Il a par ailleurs remarqué que le PTB ne devrait pas comporter d'activités de terrain, dont le nombre inscrit dans le PTB indiquait une tendance à la hausse ces dernières années.
- Compte rendu sur la situation du financement: Suite à une légère augmentation des financements en 2019, 2020 affiche de nouveau une tendance à la baisse. Si plusieurs raisons peuvent l'expliquer, le DE pense que l'une d'entre elles est due à l'hésitation des donateurs à fournir des fonds à l'OIBT alors que la question du leadership à l'OIBT reste ouverte. De son point de vue, il a ressenti que sa position s'était radicalement affaiblie depuis l'année dernière. Il a déploré qu'il soit difficile d'approcher les donateurs alors qu'il semble que la problématique du leadership supplante la discussion en cours sur l'architecture de financement (voir le paragraphe 3, 2^e point). La situation de la Covid-19 a également entravé la levée de fonds en raison des restrictions aux voyages qui sont en place et de l'impossibilité d'avoir des réunions en face à face, ce qui a des conséquences sur l'interaction avec les donateurs.
- Malgré ce qui précède, le Secrétariat a déployé des efforts de levée de fonds et a réussi à obtenir près de 7 millions \$EU pour les années 2019 et 2020. La nouvelle subvention du Gouvernement du Japon accordée à deux projets, l'un au Pérou et l'autre en Indonésie, a fait une différence considérable, de même que les projets financés par le Gouvernement allemand (BMEL) qui ont aidé à soulager la situation du financement à l'OIBT. Le financement pilote reçu de la *Soka Gakkai*, une organisation bouddhique axée sur la politique et le développement, en faveur d'un projet de RPF au Togo est centré sur le rôle des femmes. Il a également remercié l'Agence forestière japonaise pour sa contribution volontaire de 700 000 \$EU à l'OIBT.

- Plusieurs propositions d'envergure ont été soumises à l'UE et à l'IKI (Allemagne) qui sont toutes en attente de résultat/de décision compte tenu de la forte concurrence.
- Il a ensuite présenté à la CC les travaux du GTS chargé de l'architecture de financement créé par la Décision 8(LV), en donnant un synopsis des quatre Axes programmatiques qui ont été convenus par le GTS (voir le rapport du GTS chargé de l'architecture de financement créé par la Décision 8(LV)). Il a remercié le GTS de son travail assidu et de sa résolution à mener à bien les tâches qui lui sont assignées. Il a relevé que le Scénario de financement 4, tel que décrit dans les travaux du GTS, a été le plus discuté dans la mesure où il reflète l'intégration du Cycle régulier des projets dans la Démarche programmatique. Ce scénario prévoit un appel ouvert annuel/biennuel à soumettre des notes conceptuelles (NC) ou des propositions complètes, ainsi que convenu par le TAG, qui seront évaluées par un Panel d'experts, et que toutes les propositions soient intégrées dans une banque de NC ou une base de données d'appariement. Tous les travaux ci-dessus permettraient de rationaliser le cycle des projets, permettant de rendre la DP plus cohérente pour répondre aux besoins des membres et des donateurs.
- Le Secrétariat tente d'intégrer les propositions de projets issues du Cycle régulier des projets aux nouveaux scénarios de financement de la DP, qui permet mieux de faire concorder les intérêts des donateurs avec ceux des membres. Cet exercice d'appariement pourrait être exploré plus en profondeur sachant qu'il offre le potentiel (présenté dans les diapositives) de créer une combinaison organique des propositions du Cycle régulier des projets avec la Démarche programmatique.

2.2 **Engagement de l'OIBT avec les partenaires internationaux**

- Le Secrétariat a continué de renforcer sa collaboration dynamique fructueuse avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), la CITES, la Banque mondiale et d'autres.
- FEM – Le DE a été en rapport avec le FEM à plusieurs reprises et a mis en avant les priorités de l'OIBT qui peuvent intéresser celui-ci. Toutefois, il serait difficile d'obtenir du FEM un quelconque financement dans la mesure où l'OIBT n'est pas une organisation/agence d'exécution accréditée par celui-ci. D'autres organisations d'exécution ont elles-mêmes des difficultés à obtenir des fonds et hésitent à partager leurs recettes avec une organisation telle que l'OIBT. Il a par ailleurs cité quelques exemples d'échanges interactifs qu'il a pu avoir.
- CDB – Les contacts avec le Secrétariat de la CDB atteste de sa volonté de renouveler ses efforts de collaboration avec l'OIBT dans le cadre d'un nouveau protocole d'accord dont une version préliminaire lui a été soumise aujourd'hui pour examen.
- CCNUCC - La collaboration avec la CCNUCC est plus problématique en raison d'un changement de direction chez celle-ci et du fait que l'OIBT ne soit pas un membre direct de l'organisation bien que l'OIBT ait pris une part active aux activités de la CCNUCC.

- Fonds vert pour le climat (FVC) – Les activités avec le FVC évoluent lentement et l'OIBT va intensifier ses efforts. La nouvelle stratégie du FVC en matière de forêts et de changement climatique s'inspire considérablement des priorités de l'OIBT, car elles sont axées sur le commerce, le secteur privé et le rôle des forêts productives, mais nous ne faisons pas partie de ses organisations accréditées ou d'exécution.
- Les travaux avec les organisations suscitées nécessitent l'appui des pays membres de l'OIBT qui travaillent avec elles.
- L'OIBT poursuit ses travaux avec la CITES, avec la Banque mondiale sur les incitations et avec le projet FAO-IUFRO-OIBT sur l'enseignement forestier. Les travaux actifs avec le PCF qui ont été couverts lors de la dernière réunion de la CC se poursuivent, certaines tâches ayant été achevées avec la contribution et la participation de l'OIBT.

Le Président a invité les coprésidents du GTS à formuler leurs observations sur les résultats de ses travaux.

2.3 **Observations des coprésidents sur les résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur l'architecture de financement de l'OIBT créé par la Décision 8 (LV)**

- Suite à la présentation du DE sur les travaux du GTS, les coprésidents ont confirmé que les résultats et les recommandations du GTS pouvaient être approuvés uniquement par le CIBT. Les travaux qu'impliquent l'élaboration des AP approuvés ont été menés conformément à la Décision du Conseil en la matière.
- L'exercice de financement a dans sa totalité pour but ultime d'aider à encadrer et à apporter des orientations parallèles au Secrétariat pour les messages de marketing de chacun des AP sur la base de descriptions, buts et objectifs cohérents, dont les mandats ont été méticuleusement négociés par le Conseil.
- Le GTS a veillé à assurer que ses travaux puissent être exécutés de manière réaliste par le Secrétariat au cours de la phase pilote de ce programme, qui est d'une durée de quatre années. Le Conseil pourra examiner s'il souhaite poursuivre cette DP et, dans ce cas, d'ici quelques années, si les buts et objectifs de chaque AP demeurent valides à cette date.
- Si tout a été fait pour utiliser un style simple afin de communiquer efficacement, la priorité a été de rendre plus transparente la manière dont les fonds seront reçus, gérés et employés par l'Organisation, ce qui reflète les petites évolutions qui sont intervenues comparé aux pratiques antérieures.
- Compte tenu du très bref intervalle de temps qui nous sépare du Conseil, le Secrétariat est instamment prié d'assurer que les traductions du rapport du GTS soient mises à la disposition des membres le plus tôt possible si l'on veut mener une réflexion utile lors du CIBT-56.

- Les coprésidents ont émis l'avis que les AP étaient prêts à être opérationnalisés, en préconisant que le Cycle régulier des projets en place soit maintenu durant un an pendant la transition à la DP, si le Conseil le souhaite.
- Les scénarios de financement résultant des travaux du GTS seront présentés aux membres, y compris sous la forme d'un document non officiel, accompagnés de précisions sur la base de données qui est en cours de création et sur la manière dont les efforts de financement s'imbriquent dans les scénarios de financement ou sur la manière dont les scénarios de financement pourraient éventuellement fonctionner à l'avenir.

Le Secrétariat a indiqué que, compte tenu de la durée des réunions du GTS, les traductions étaient en cours et qu'elles seraient diffusées aux membres cette semaine. Le Secrétariat a par ailleurs confirmé que l'ensemble des scénarios de financement et des informations sur les AP étaient contenus dans le rapport du GTS.

3. ÉCHANGE INTERACTIF ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Suite à ce qui précède, le Président a donné la parole aux membres pour explorer des pistes de réflexion, en particulier sur les prochaines étapes à suivre sur le plan de la DP et des AP.

- La DP est importante pour mieux comprendre la mission et les principaux objectifs de l'OIBT. L'OIBT est une organisation de produits de base dont l'objectif premier est d'encourager des marchés durables et compétitifs des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable. Cela correspond à l'Axe programmatique 1. La conservation de la biodiversité (AP 2) et la restauration des paysages (AP 3) sont aussi importantes. Lorsque l'on parle de restauration, il convient de mettre en avant les activités agroforestières dans la mesure où il s'agit d'une approche sociale susceptible d'incorporer des millions de familles en région tropicale. Il est également très important d'avoir la possibilité de répondre à des questions émergentes (AP 4) car des fonds ont été versés par le Japon dans le cadre de ce mécanisme. Les graphiques de financement sont utiles pour identifier des fonds potentiels. L'approche reposant sur des notes conceptuelles va faciliter la soumission de propositions qui vont offrir davantage d'opportunités à différentes agences d'exécution de participer. Le Panel d'experts est une partie centrale de l'OIBT qui a été créé il y a 30 ans, de sorte qu'il devrait perdurer jusqu'à ce que la nouvelle architecture soit pleinement mise en œuvre. Parallèlement, la viabilité financière de l'Organisation est très préoccupante dans la mesure où les contributions volontaires sont en baisse depuis 15 ans. Il est donc nécessaire de chercher des moyens d'améliorer l'Organisation et ses finances, y compris la mise en œuvre des bureaux régionaux en Amérique latine et en Afrique, au fur et à mesure que l'OIBT retrouvera son essor dans le cadre de la nouvelle architecture.
- En réponse au point de vue du DE exprimé au paragraphe 2.1 (2^e point), il a été affirmé que le point le plus critique pour les donateurs sont les informations sur l'Organisation rétablissant sa réputation et sa crédibilité tout en renforçant sa visibilité sur le plan de l'importance de son mandat et des travaux connexes. Il ne

s'agit pas de questions organisationnelles internes. En tant que telles, les informations de la présentation PPT pourraient être incluses dans un document du Conseil étant donné que le rapport du GTS traite uniquement le paragraphe opératoire 15 de la Décision 8(LV). En particulier, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres organisations internationales, les activités des organisations internationales qui mettent en exergue l'importance du mandat de l'OIBT devraient figurer dans un document du Conseil. Le MoU avec la CDB, qui a été indiqué dans la PPT, est un exemple d'information qui devrait être plus visible. Les informations sur les efforts de levée de fonds devraient également être incluses.

Secrétariat: Les informations contenues dans la PPT seront présentées au Conseil au titre du point 15 a, b, c et d de son ordre du jour. À ce stade, il est conseillé de ne pas les inclure dans d'autres documents du Conseil afin d'éviter au Secrétariat de devoir reproduire le même contenu dans différents documents et ordres du jour. La PPT sera mise en ligne à l'intention des membres du Conseil. Quant au MOU avec la CDB, il s'agit encore d'une première mouture et dès qu'un projet de MoU plus abouti sera disponible, il sera partagé avec la CC pour conseil. Il en ira de même pour tout autre MoU. Les activités figurant dans les paragraphes opératoires 4 et 5 se rapportant à la CCNUCC et au FEM seront menées en 2021 dans la mesure où aucune date précise n'a été fixée et où elles seront difficiles à entreprendre en 2020 en raison de la Covid-19.

- Il serait souhaitable de reconduire le mandat de la CC jusqu'à l'année prochaine et des discussions devraient se tenir lors du Conseil sur cette question, y compris sur la définition de ses termes de référence. La CC pourrait être en mesure de faciliter la collaboration avec d'autres organisations, dont le FVC et le FEM. En ce qui concerne par exemple le FEM, il est probable que l'OIBT soit bien placée pour poursuivre en raison d'un développement appelé «plateforme multipartite» dans le cadre de laquelle l'OIBT pourrait éventuellement participer aux discussions.
- Cette CC s'est avérée être très importante, en particulier durant la période intersessions, pour discuter des questions financières de l'Organisation. Il pourrait peut-être être envisagé d'en faire un organe permanent.

Coprésident du GTS: Le rôle du GTS prend fin avec la remise de ce rapport. Reconduire le GTS nécessiterait des délibérations du Conseil. S'agissant de la CC, elle a été instaurée afin de prodiguer des conseils au DE sur la mise en œuvre de la DP et il est clair que la CC existera aussi longtemps que la DP sera mise en œuvre. Les travaux de la CC devraient inclure le suivi de la mise en œuvre de la DP et le conseil au Secrétariat, en particulier du fait que plusieurs points des flux de financement nécessitent que l'on fasse remonter des informations au Secrétariat et qui ne peuvent pas attendre le Conseil. La CC ne sera pas en mesure de prendre en matière de politique d'orientation des décisions prêtant à controverses, ce qui serait le rôle du Conseil, mais elle ajouterait un niveau de transparence, sachant que des décisions devront être prises entre les sessions concernant certaines situations financières.

- Le Secrétariat, de concert avec les coprésidents du GTS, pourrait préparer un squelette de projet de décision pour faire suite à la Décision 8(LV) au moyen d'apports de la CC.
- Les tâches précises qui ont été menées par le GTS devraient être exposées clairement au Conseil et des discussions avoir lieu sur la reconduction ou non de son mandat. La question de définir ou non les termes de référence de la CC devrait également être discutée lors du Conseil.

Secrétariat: Un projet de décision visant à poursuivre la mise en œuvre pilote de la DP n'est pas nécessaire étant donné qu'une décision de 2018 précise que sa durée ira jusqu'à la fin de 2022. La CC est également en place jusqu'à la fin de la mise en œuvre pilote, et ne nécessite donc pas de décision pour la proroger jusqu'à l'année prochaine. Les rôles du GTS et de la CC sont de nature différente: le premier contribue davantage d'apports techniques sur ce qui relève de la finance. En gardant cela présent à l'esprit, un squelette de projet de décision se rapportant au point 15 de l'ordre du jour sera préparé au préalable ainsi que suggéré pour examen par la CC sur la base des apports reçus.

4. AUTRES QUESTIONS, DATES PROVISOIRES DE LA PROCHAINE TÉLÉCONFÉRENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ET CLÔTURE

- Le Secrétariat a proposé que la Commission consultative se réunisse de nouveau au début de l'année prochaine (2021)
- Il ne devrait pas être nécessaire de tenir une réunion du GCNO avant le Conseil, dans la mesure où les questions ont été discutées et épuisées. Le rapport du GCNO ainsi que les projets de décisions sont déjà en ligne sur le site web.

Annexe



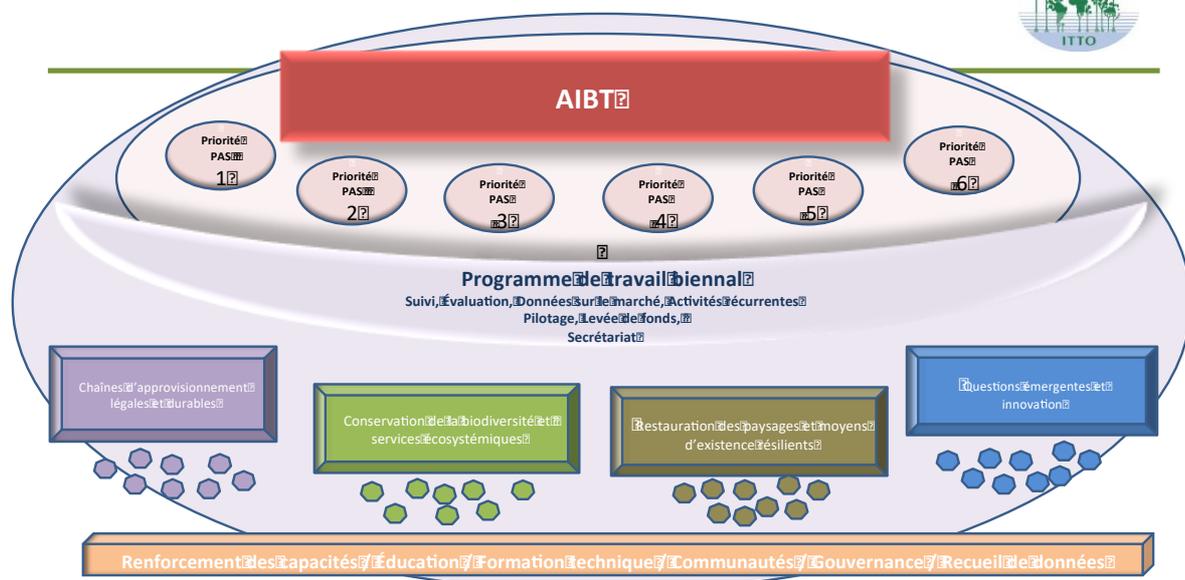
Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique de l’OIBT

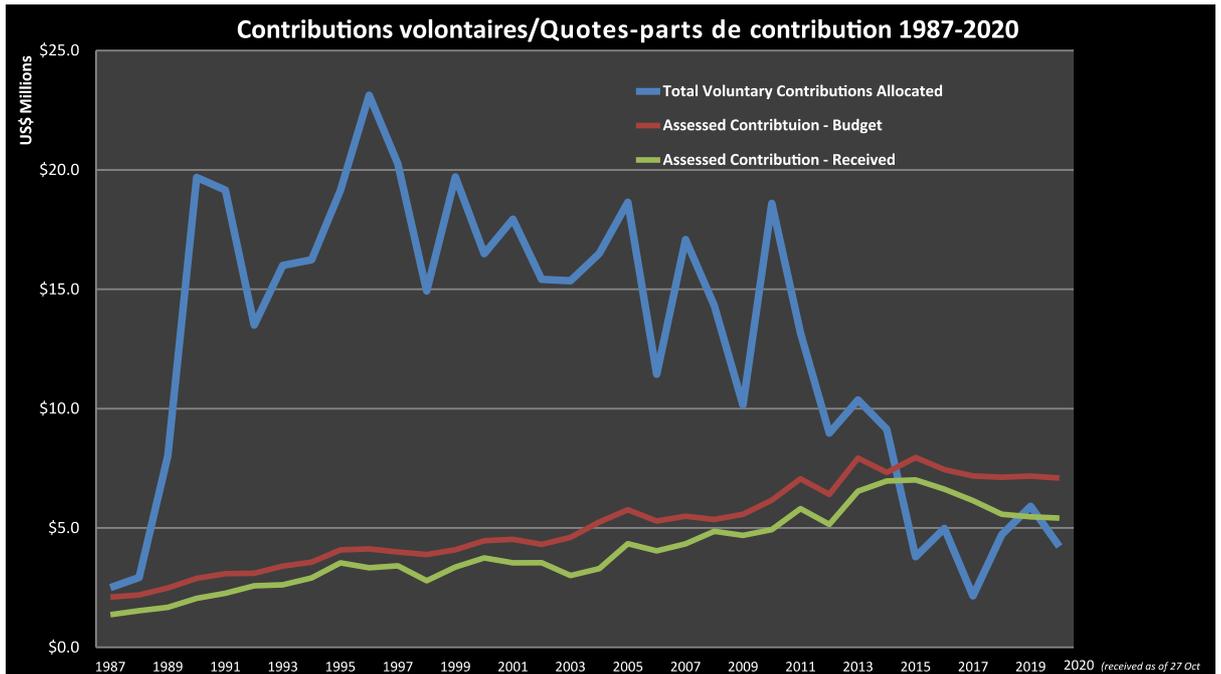
Point 15(a)&(b) de l’ordre du jour du Conseil



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

Nouvelle démarche programmatique de l’OIBT





Efforts élevés de fonds en cours dans le cadre de la Démarche programmatique 2019 et 2020



Efforts élevés de fonds	Axe programmatique	Budget provisoire	Statut
2019			
Agence forestière japonaise/Modules de formation sur les LSSC dans les pays du bassin du Congo	API LSSC	\$EU 3,16 000	Approuvé, Opérationnel depuis le 1 ^{er} avril 2019
BMEL (Allemagne) Programme régional sur le teck - Région du Mékong	API LSSC	\$EU 1,24 millions	Approuvé, Opérationnel
BMEL (Allemagne) Programme sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux	API LSSC	\$EU 2,39 millions	Approuvé, Opérationnel
2020			
Accord de financement avec le BMEL (Allemagne) pour l'Étude/la plateforme mondiale sur l'enseignement forestier, Consortium FAO (chef de file) - UFRO-OIBT	API Questions émergentes	\$EU 1,24 000	Approuvé, Fonds seront versés à l'OIBT
Projet du Japon - Soutien d'urgence aux incendies de forêt en Pérou, Indonésie	API Questions émergentes	\$EU 2,2 millions	Approuvé, Fonds reçus
Sokai Gakkai/Japon - Communautés locales et adaptation au climat	API PF Moyens d'existence	\$EU 90 000	Approuvé, Fonds reçus
Agence forestière japonaise/activités liées aux LSSC en Chine, au Myanmar et au Viet Nam	API LSSC	\$EU 723 000	Approuvé, Fonds reçus
Totaux: Fonds obtenus			
a) 2019		~\$EU 3,95 millions	Effort d'appariement avec des propositions du cycle régulier des projets
b) 2020		~\$EU 3,14 millions	

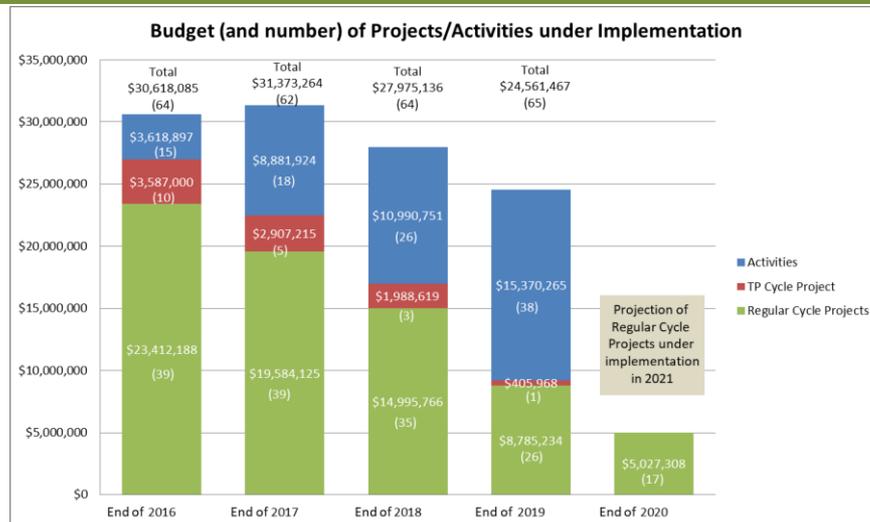


Propositions soumises en attente de financement

Efforts de levée de fonds	Axe programmatique	Budget provisoire	Statut
Demande du MEL (Allemagne) de soumettre une proposition visant à créer le Réseau mondial de traçabilité du bois (GTN) soit transféré de l'EFIT de l'OIBT	AP1: LSSC	À confirmer en attente des intérêts futurs des donateurs	Invitation de soumettre une proposition Soumission prévue en 2021
Projet de proposition de l'UE dans le cadre du Plan d'action de l'UE destiné à protéger et restaurer les forêts dans le monde - Soumis en janvier 2020	AP1: LSSC	À confirmer	Soumis le 13 janvier 2021 Indication d'un soutien à confirmer
Appel à propositions de BMU-IKI (Allemagne) Programme thématique: Afrique de l'Ouest; Restauration des paysages forestiers par les communautés locales/femmes; Date limite: le 6 avril 2020	AP3: RPF	EUR 6 millions	Soumis: le 6 avril 2020
Appel à propositions de BMU-IKI (Allemagne) Forêt sociale en Indonésie: Développement de l'économie du bambou; Date limite: le 30 avril 2020	AP1: LSSC	EUR 5 millions	Soumis: le 29 avril 2020
Renforcement des capacités en matière de LSSC destinée aux entreprises forestières; Associations du commerce; gouvernements; protocole d'accord avec le RAS de Macao en réparation	AP1: LSSC	Dialogue morcé
Totaux: Fonds indicatifs mais non obtenus Demande restée sans réponse à ce jour		À confirmer ~\$EU40,0 millions	Effort d'appariement avec les propositions du cycle régulier des projets

Cycle régulier des projets: Projets/Activités

en cours d'exécution



Avancement de la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique (DP)



Point d'action	Statut
Élaborer une brève description et des objectifs pour chacun des Axes programmatiques - Décision 8(LV)/15a) - GTS	Effectué
Affiner les éléments d'un processus de Cycle des projets rationalisé – Décision 8(LV)/15b) - GTS	Effectué
Examiner le modèle de NC de projet - Décision 8(LV)/15c) - GTS	Effectué
Élaborer une description globale de la mise en oeuvre de la DP	Non effectué
Intégration de la DP dans l'architecture de financement de l'OIBT (AIBT-PAS-PTB-DP)	Non effectué
Élaborer un ensemble de critères et d'indicateurs de mesure des résultats	Non effectué
Élaborer une boîte à outils de la levée de fonds	Non effectué
Intégration de la DP dans le système de gestion financière et de comptabilité de l'OIBT	Non effectué

Mise en œuvre de la Décision 8(LV)



Paragraphe(s) opératoire(s) correspondants dans la Décision 8(LV)	Statut
Paragraphe 1 & 2 – Mise en œuvre pilote de la DP et des 4 AP	Tous mis en oeuvre.
Paragraphe 3 Engager le dialogue avec le FEM	Engagement avec le FEM et les conventions connexes: L'OIBT s'emploiera à poursuivre directement son engagement avec le FEM, pour rechercher des opportunités en qualité de partenaire accrédité ou non accrédité. Les membres de l'OIBT seront encouragés à faciliter cet effort lorsque de besoin.
Paragraphe 4 Proroger et renouveler le MoU avec la CDB	MoU avec la CDB: Un projet de MoU visant à renouveler les efforts de collaboration entre l'OIBT et la CDB a été envoyé au Secrétariat de la CDB et l'OIBT attend ses retours. Le MoU devrait être parachevé d'ici à la fin de 2020.
Paragraphe 5 Explorer un MoU avec la CCNUCC	CCNUCC: Nous n'avons pu explorer aucune opportunité à ce jour en raison de la pandémie de Covid-19.
Paragraphe 6 Relayer les priorités de l'OIBT au FEM	Transmission des priorités de l'OIBT au FEM: Raisons identiques à ci-dessus.
Paragraphe 7 Accréditation officielle auprès du FVC	Les efforts d'accréditation officielle de l'OIBT auprès du FVC sont en cours, dernier contact en octobre 2020. L'OIBT est en contact régulier avec le Secrétariat du FVC.



Mise en œuvre de la Décision 8(LV) (suite)

Paragraphe(s) opératoire(s) correspondant(s) dans la Décision 8(LV)	Statut
Para 8 Allouer du temps time dans les sessions futures pour inviter de nouveaux partenaires et donateurs potentiels	Cela avait été prévu pour le CIBT-56, mais la session s'étant tenue en ligne, cela sera mis en œuvre lors du CIBT-57 (voir les présentations aux donateurs sur les opportunités de financement).
Para 9 – Autoriser le DE à explorer des dispositifs financiers supplémentaires	Déjà exécuté; exemples dans cette présentation.
Para 10 – Mettre en place une boucle de rétroaction éclairée en ligne	Opérationnelisé pour la première fois pour le projet sur l'enseignement forestier FAO-OIBT-IUFRO. Sera poursuivie pour les projets d'accords ultérieurs.
Para 11 – Engager un consultant en appui à la levée de fonds	Les buts et objectifs des 4 AP ont été récemment finalisés dans le Rapport du GTS sur le financement créé par la Décision 8(LV). Cela sera exploré après le CIBT-56.
Para 13-17 Cycle des projets rationalisé et	Tous mis en œuvre.

Compte rendu: L'OIBT dans les enceintes internationales



L'OIBT est un membre fondateur et actif du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF):

- Travaux avec la FAO-la BM-le CIFOR-le WWF: SW4SW: Collaboration en cours en lien avec le Congrès mondial forestier et au-delà
- Travaux avec la FAO et l'IUFRO: Initiative sur l'enseignement forestier: Projet opérationnel; date d'achèvement prévue à l'automne-2021
- Travaux avec la CDB: Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productives: le projet de MoU avec l'OIBT transmis à la CDB pour examen; Manifestation prévue en marge de la CdP de la CDB
- Travaux avec la CITES: Programme de la CITES sur les espèces arborées: poursuite d'une collaboration de longue date
- Initiative conjointe avec la Banque mondiale: Incitations et mécanismes fiscaux pour un secteur forestier durable: collaboration dans la région du Mékong et en Côte d'Ivoire
- Initiative conjointe de l'OIBT (chef de file) avec le CIFOR, la FAO, le FEM, l'UICN, l'IUFRO, l'ONU-Environnement, l'Afoco, WeForest et le WRI: Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical: approuvées lors du CIBT-55; en cours de mise en œuvre dans les travaux de l'OIBT
- Ensemble des membres du PCF: Prix Vangari Maathai des Défenseurs de la Forêt



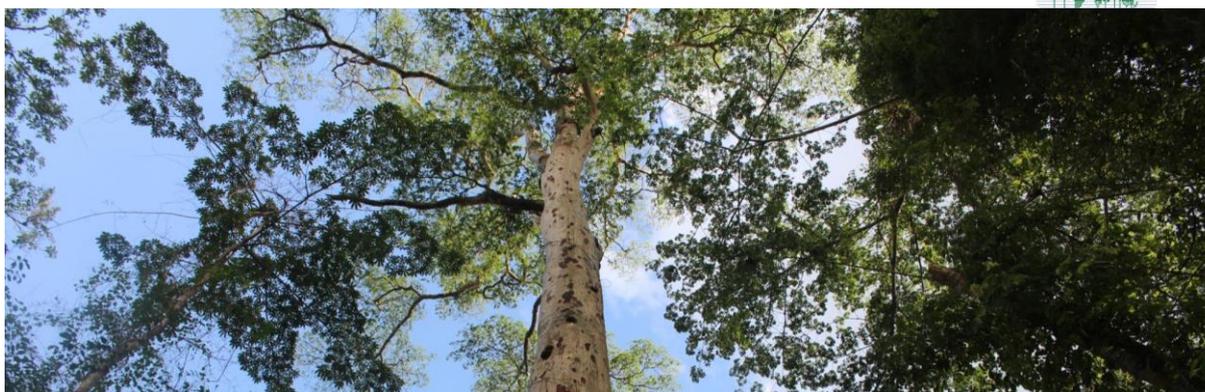


L'OIBT et le PCF



L'OIBT est un membre fondateur et actif du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF):

- Le PCF a approuvé une nouvelle **déclaration de vision 2030**:
« Pour accompagner les pays dans la réalisation de ces objectifs, le PCF va, dans un souci d'efficacité, améliorer la cohérence et les synergies se rapportant aux problématiques et valeurs forestières au sein des organisations membres, et aider à passer de la déforestation à la restauration. »
- Le **Plan de travail du PCF 2021-2024** est en préparation: 1^{ère} réunion du Groupe de travail le jeudi 29 octobre 2020
- **Note d'information du PCF** sur la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts: Les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts comprendront également plusieurs activités bilatérales et multilatérales
- Contribué à la **Déclaration commune du PCF présentée au COFO** en octobre 2020



<http://www.youtube.com/user/itt>



@itto_sfm



itto_sfm



International Tropical Timber Organization

Merci de votre aimable attention!

www.itto.int
dieterle@itto.int

Minutes
**Décision 4(LVI) «MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE
FINANCEMENT DE L'OIBT – Phase 2»**
TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE (EN TÉLÉCONFÉRENCE)
6 avril 2021

PARTICIPANTS:

Commission consultative

M. Kheiruddin Md. Rani, Président du CIBT
M. Jesse Mahoney, Vice-président du CIBT
M. Luke Thompson, Porte-parole du Groupe des Consommateurs
M. Jorge Malleux, Porte-parole du Groupe des Producteurs
M^{me} Teresa Guila Nube, Chairperson, Présidente du CFA
M^{me} Aysha Ghadiali, Présidente du CRF
M^{me} Cécile Bibiane Ndjebet, Coordinatrice du Groupe consultatif de la société civile
M. Barney Chan, Coordinateur du Groupe consultatif sur le commerce
M^{me} Yoshiko Motoyama, Représentante du Gouvernement du Japon (pays hôte)
M. Taku Sakaguchi, Représentant du Gouvernement du Japon (pays hôte)
M^{me} Akiko Tabata, Représentante du Gouvernement du Japon (pays hôte)
M. Takeshi Aihara, Représentant du Gouvernement du Japon (pays hôte)

Secrétariat de l'OIBT

M. Steve Johnson, Responsable en chef (ReC)
M^{me} Sheam Satkuru, Directrice des opérations
M. Gerhard Breulmann, Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation
M. Simon Kawaguchi, Responsable des finances et de l'administration
M^{me} Naho Tamura, Assistante au Programme

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5 minutes	Remarques de bienvenue du Président du CIBT
5 minutes	1. Bref point de situation par le Responsable en chef: <ul style="list-style-type: none">• Exigences résultant de la Covid-19• CIBT-57
15 minutes	2. Compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la Décision 4(LVI) – Nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase 2 <ul style="list-style-type: none">• Cycle des projets rationalisé (paragraphe opératoires 1 à 3)• Appel ouvert à la soumission de notes conceptuelles (paragraphe opératoire 4)• Nouveaux rôles et responsabilités dans le cadre du cycle des projets rationalisé (paragraphe opératoire 5)• Activités hors budget de base à formuler sous la forme de notes conceptuelles (paragraphe opératoires 6 et 7)• Boucle de rétroaction éclairée virtuelle (paragraphe opératoire 8)• Décision 8(LV) – Commission consultative, engagement avec des mécanismes de financement, dont le FEM (paragraphe opératoire 9)• Préparation par la Commission consultative des termes de

	<p>référence pour ses travaux (paragraphe opératoire 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure et démarche relatives à l’examen en 2022 de la mise en œuvre de la Décision 5(LIV). Rapport d’activité sur la mise en œuvre de la Décision 4(LVI) lors du CIBT-57 (paragraphe opératoires 11 à 13)
25 minutes	3. Échange interactif avec les membres de la Commission consultative
5 minutes	4. Autres questions, date provisoire de la prochaine téléconférence de la CC et clôture

1. INTRODUCTION ET BREF POINT DE SITUATION

La réunion en téléconférence s’est tenue le mardi 6 avril à partir de 19 h 00 (heure légale du Japon) en présence des participants susnommés et a été présidée par le Président du CIBT, M. Kheiruddin Md. Rani. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission consultative (CC) et les a informés que, bien que le mandat du Porte-parole du Groupe des Producteurs, M. Malleux, avait pris fin l’année dernière, suite à des concertations avec ce dernier et après avoir envoyé un courriel à l’ensemble des membres producteurs relayant la proposition que son mandat soit prorogé jusque, pour le moins, à la prochaine session du Conseil, la plupart des réponses reçues jusqu’à présent se sont montrées favorables à ce que M. Malleux continue d’être le Porte-parole des Producteurs. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du CC, le Secrétariat a rapidement fait le point sur la situation actuelle sur le plan de la Covid-19 et la préparation du CIBT-57, comme suit:

1.1 Exigences découlant de la Covid-19

La CC a été tenue à jour et informée des questions suivantes par le Responsable en chef (ReC):

- Les mesures relatives au personnel prises par l’OIBT en réponse à la Covid-19 demeurent en vigueur; en particulier les dispositions sur le plan du télétravail et de la présence minimale de personnel au siège afin d’assurer un environnement de travail sain. Aucun retour des effectifs complets au bureau n’est prévu dans un proche avenir. Aucun déplacement officiel n’a eu lieu et seuls les voyages de quelques employés se rendant dans leur pays d’origine, notamment ceux qui n’ont pas de famille au Japon ou pour des motifs impérieux, ont été approuvés et ils continuent de travailler depuis leur pays d’origine.
- Le ReC a indiqué que M. Dieterle était revenu brièvement après la 56^e session du CIBT tenue en visioconférence et qu’il avait quitté le Japon pour l’Allemagne à la mi-décembre 2020. Le ReC a assumé son poste depuis, avant de prendre officiellement ses fonctions de ReC le 1^{er} avril. Une réunion de personnel avait déjà été tenue la semaine précédente afin d’informer le personnel sur la transition de la direction. Le personnel se concerta régulièrement et travaille de manière satisfaisante en télétravail.
- Il a par ailleurs indiqué que, dans la mesure où l’ancien Directeur exécutif avait pris la décision de ne pas renouveler le contrat du Directeur du reboisement et de la gestion forestière, M. Osamu Hashiramoto, ce poste était actuellement vacant.
- Au Japon, le déploiement de la vaccination contre la Covid-19 progresse lentement comparé à la quasi-totalité des autres pays développés. Le Secrétariat a été informé par une circulaire du Bureau du protocole du Ministère japonais des affaires étrangères, que la vaccination des personnes âgées de plus de 64 ans débiterait le 12 avril. Près de 40 millions d’habitants au Japon sont dans la tranche d’âge des personnes âgées. En outre, ceux atteints de comorbidités seront d’abord vaccinés suivis du reste de la population. L’OIBT a été informée que les organisations internationales et les

ambassades seraient vaccinées suivant les mêmes directives s'appliquant à la population générale, de sorte qu'il n'y aurait pas de priorisation exceptionnelle. Nous ne savons absolument pas quand le personnel sera vacciné, ce qui pose un sérieux problème s'agissant de savoir quand et si les voyages seront de nouveau possibles pour mener des missions de suivi de court terme ou pour que le personnel prenne ses congés dans les foyers. Un sondage anonyme mené au sein du Secrétariat indique que tout le personnel-cadre et une grande majorité du personnel des services généraux voulaient être vaccinés dès que possible. La meilleure estimation est qu'il faudra au moins jusqu'à la fin juin pour que la population âgée soit vaccinée, en fonction toutefois du nombre de vaccins qui sera mis à disposition. S'il y a des délais ou des problèmes au niveau de l'expédition, il pourrait falloir attendre un certain temps avant que le personnel de l'OIBT ne soit vacciné.

- Le ReC a observé que le Gouvernement du Japon, en concertation avec le Comité international olympique, avait décidé qu'aucun spectateur ne serait autorisé à venir au Japon pour les Jeux Olympiques de sorte qu'il faudra suivre ce qui va se passer par la suite et si les étrangers seront autorisés à entrer au Japon dans les quelques mois qui suivront. La possibilité d'accueillir des réunions des groupes en présentiel avant le CIBT-57 pourrait aussi être compromise.
- Du fait que les voyages officiels ne soient pas autorisés, le Secrétariat a envoyé des lettres aux donateurs pour les informer du calendrier des réunions en ligne des Comités de pilotage de projet (CPP) jusqu'en juin concernant les projets qui nécessitent une supervision. Le Secrétariat a fourni une liste de ces réunions jusqu'en juin seulement, en espérant que des réunions en présentiel seront éventuellement possibles durant la seconde moitié de l'année, mais une autre liste des réunions en ligne des CPP durant la seconde moitié de l'année leur sera transmise si les réunions en présentiel demeurent impossibles. Les vérificateurs aux comptes de l'OIBT programment également des réunions en ligne concernant les quelques projets qui n'ont pas soumis leur rapport d'audit financier annuel.

1.2 **Préparation du CIBT-57**

- Tout en gardant à l'esprit que nous ne savons toujours pas s'il sera possible de tenir une réunion en présentiel en novembre, le créneau du 2 au 7 novembre 2021 reste confirmé auprès du Pacífico-Yokohama.
- Le rapport de la précédente session du Conseil est en cours de finalisation et sera mis à disposition prochainement.
- L'annonce de poste vacant du DE a été publiée le 10 décembre 2020 et diffusée aux membres, la date limite de dépôt des candidatures au Secrétariat étant fixée au jeudi 15 avril 2021 à 23 h 59 (heure légale du Japon). À ce jour, 41 candidatures ont été reçues, dont neuf émanent de ressortissants de pays producteurs, huit de ressortissants de pays consommateurs, six de pays non membres et 18 sans indication de nationalité.
- Concernant les nominations aux postes d'administrateurs du Conseil et autres postes vacants au sein des groupes, le Secrétariat a indiqué que les Porte-parole avaient donné quelques indications de candidatures durant la dernière session du Conseil. Toutefois, ces indications ont été transmises après que les Comités avaient présenté leur rapport. Le Porte-parole a indiqué que la Nouvelle-Zélande avait exprimé le souhait de désigner une (1) personne au poste de Vice-président du CEM et du CFI, mais le Secrétariat n'a pour l'heure reçu aucun nom pour cette nomination. On ignore également si la Nouvelle-Zélande est toujours intéressée. Par ailleurs, le Porte-parole des Consommateurs a indiqué que l'UE avait émis le souhait de désigner un Vice-président pour le CFA.
- Concernant le Groupe des Producteurs, le Costa Rica a exprimé le souhait de poser une candidature au poste de Vice-président du CEM et l'Indonésie a proposé M. Zahrul

Muttaqin au poste de Vice-président du CFI. Toutefois, en premier lieu, le Secrétariat n'a pas encore reçu confirmation d'un nom de la part du Costa Rica et, en second lieu, c'est le Groupe des Producteurs qui est censé désigner les Présidents du CEM et du CFI puisque la Présidente précédente, M^{me} Cathy Karr-Colque, émanait du Groupe des Consommateurs. Le Secrétariat a demandé au Porte-parole des Producteurs de confirmer ces deux candidatures dans la mesure où elles seraient aussi valides pour la composition de la présente CC. En outre, la CC a été informée que la désignation du Vice-président du CRF issu du Groupe des Producteurs était en instance.

- Il est d'usage que ces nominations soient avalisées par les Comités, chose qui ne s'est pas produite parce qu'elles sont intervenues après que les Comités aient présenté leur rapport. Le Secrétariat a sollicité le conseil de la CC sur la manière de procéder à cet égard. Une option consisterait à recourir à une procédure de non-objection intersessions une fois que les Porte-parole auront confirmé leur candidat. Le Secrétariat informerait les membres des candidatures posées et leur demanderait de formuler toute objection dans les limites du délai réglementaire s'appliquant à ces processus.
- Concernant le Panel d'experts, il y a un (1) poste vacant et une désignation de candidat en instance de la part du Groupe des Consommateurs, qui avait usuellement par le passé été assurée par la Suisse, la Finlande, la Suède ou une personne de l'UE, mais sans se limiter toutefois à ces pays.
- Concernant la Commission de sélection des bourses, il y a deux (2) nominations en instance de la part du Groupe des Producteurs. Une (1) nomination a été reçue du Panama pendant la session du Conseil. Il y a également trois (3) nominations en instance de la part du Groupe des Consommateurs.
- Concernant le Jury de sélection du DE, les douze (12) membres, six (6) chacun au sein des Groupes de Producteurs et de Consommateurs, attendent tous d'être désignés.
- Concernant le Groupe de travail chargé de l'élaboration du nouveau Plan d'action stratégique, trois (3) nominations chacun au sein des Groupes de Producteurs et de Consommateurs, et une (1) nomination chacun au sein du TAG et du GCSC sont en instance.
- Le ReC a prié les Porte-parole de soumettre les nominations aux postes vacants dans un délai raisonnablement proche. La liste des postes vacants sera jointe au rapport de la présente réunion.
- Le ReC a indiqué que tous les groupes s'étaient par le passé réunis en présentiel, mais que, si nécessaire, des réunions en ligne étaient possibles. Il a ensuite attiré l'attention de la CC sur le Jury de sélection du DE qui, de son point de vue, aurait tout avantage à se réunir en présentiel en raison de l'aspect politique et de la nécessité d'interagir en personne/d'avoir des discussions en coulisses. La décision du Conseil se rapportant à la sélection du DE prévoit un calendrier défini de sorte que, s'il s'avérait nécessaire de s'en écarter, il pourrait être nécessaire de faire appel au GCNO, en particulier si une réunion en présentiel était jugée nécessaire. Il a été suggéré d'envisager de tenir une réunion en présentiel en dehors du Japon. Le ReC a indiqué que cette option avait été envisagée et que tout était possible dans la mesure où il s'agissait d'un lieu où l'on pouvait se rendre et où l'entrée sur le territoire était autorisée. Il s'agit d'une option que le Secrétariat pourrait explorer plus en détail, mais qui pourrait aussi nécessiter que l'on en examine les implications d'ordre budgétaire. Le ReC a demandé au CC de clarifier si cela s'appliquait à tous les groupes ou seulement au Jury de sélection du DE. Un membre de la CC a noté que, compte tenu du délai dans les limites duquel il doit se réunir, tenir une réunion du Jury de sélection du DE en présentiel pourrait ne pas être une option viable dans la mesure où de nombreux pays sont focalisés sur une stratégie d'éradication et qu'il soit peu probable qu'ils ouvrent leurs frontières avant octobre, de sorte que le calendrier pourrait ne pas permettre de réunir en présentiel douze (12) personnes de douze (12) pays différents. Le Président s'est dit d'accord et a noté que ceux qui seraient amenés à voyager pourraient devoir être vaccinés pour permettre leur

participation à la réunion. Le ReC a acquiescé et a rappelé les négociations complexes auxquelles avait donné lieu le nombre de personnes devant siéger au Jury de sélection, de sorte qu'il hésiterait à suggérer que ce nombre soit réduit. Le Japon a également cité le récent exemple du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui a conduit ses procédures de sélection intégralement en ligne (y compris en prévoyant des pauses au cours des réunions pour permettre aux personnes/groupes de discuter en coulisses de manière informelle) pour sélectionner leur nouveau Président-directeur général (PDG), et que cela s'était bien passé, pour déboucher sur une décision consensuelle de sélection du nouveau PDG, tant au niveau du groupe de sélection qu'à l'échelle du Conseil au complet. Il a été suggéré qu'il ne pourrait y avoir d'autre alternative que de réunir le Jury de sélection en téléconférence. Ce dont on pourrait convenir dès maintenant, c'est que le Secrétariat continue d'examiner les options dans le contexte de cette situation évolutive, en gardant à l'esprit qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible, de tenir des réunions en présentiel alors que la pandémie mondiale s'étend. Toute possibilité sera portée à l'attention du GCNO/de la CC et éventuellement à celle de l'ensemble des membres.

- S'agissant de porter les points abordés à l'attention de l'ensemble des membres, le ReC a proposé d'envoyer, si la CC y consent, les minutes de la présente réunion accompagnées d'un message aux membres les avisant notamment des candidatures posées aux postes vacants au Conseil et de les prier de faire preuve d'indulgence pour approuver celles-ci in *absentia*. Le ReC a été d'avis que, le Japon par exemple, pourrait ne pas ouvrir à quelque moment que ce soit ses frontières avant l'automne. Le Japon a convenu que la situation était imprévisible et a ajouté que l'OIBT ne serait absolument pas la seule à devoir prendre une décision ne lui laissant pratiquement d'autre option que d'organiser les choses en téléconférence, dans la mesure où, dans les circonstances actuelles, les réunions en présentiel restaient dangereuses et étaient source d'une plus grande iniquité en termes de voyage et de disponibilité des vaccins. Le Japon a noté qu'aucun processus international ne prévoyait de tenir des réunions en présentiel avant octobre (plusieurs étant reformatées sous la forme de réunions en ligne ou reprogrammées pour 2022).
- La CC en a conclu que, faute de changement de situation radical, tous les groupes se réuniraient en ligne avant le CIBT-57, en espérant toutefois que le CIBT-57 puisse avoir lieu en présentiel pour élire un DE.

2. PRÉSENTATION DE L'OIBT - COMPTE RENDU SUR LA MISE EN ŒUVRE PILOTE DE LA DÉCISION 4(LVI) – NOUVELLE ARCHITECTURE DE FINANCEMENT DE L'OIBT – PHASE 2

Le Président a invité le ReC à commenter la présentation PowerPoint (PPT) distribuée à l'avance et ci-jointe aux présentes minutes. Le ReC a informé la CC que:

- Selon un Récapitulatif des annonces de financement en faveur de la Démarche programmatique pour 2019 et 2020, l'OIBT avait reçu des fonds d'un montant d'environ 7 millions \$EU et que ces projets et activités étaient tous en cours actuellement. Ces activités et projets peuvent être classés dans les catégories des Axes programmatiques (AP), pour la plupart dans l'AP relatif aux LSSC et quelques-uns dans l'AP relatif à la restauration des paysages forestiers (RPF) et dans celui relatif aux questions émergentes.
- Le ReC a rappelé la demande du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) que soit soumise une proposition de transfert du Réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN), qui est en attente depuis deux ans. La CC a été informée que l'OIBT poursuivait ses discussions avec le BMEL, qui a indiqué à l'OIBT qu'il était

disposé à y donner suite si d'autres donateurs en expriment le souhait. Durant la session du Conseil en visioconférence en novembre, cette question avait été peu discutée et il est regrettable qu'aucun représentant du BMEL n'ait participé au CIBT-56 pour soulever cette question. La discussion portant sur ce point a eu lieu dans le cadre du PTB, mais non de manière substantielle, et aucun donateur n'a manifesté le souhait d'y contribuer des fonds. Dans le cadre d'une récente communication du BMEL, celui-ci a indiqué qu'il souhaitait toujours faire avancer ce dossier avec l'OIBT sous une forme ou une autre de sorte que le Secrétariat communique aujourd'hui activement sur cette question.

- Le ReC a par ailleurs rappelé que l'ancien DE l'avait informé à propos de la soumission de l'OIBT à l'UE d'une proposition de 10 millions € à l'invitation de l'UE. En février 2020, une communication de l'UE était parvenue indiquant que la proposition était trop ambitieuse et qu'ils pourraient envisager un montant de 2 millions €, en premier lieu à destination du projet SIM qui est en cours. Toutefois, cette offre s'est évaporée en raison de la pandémie de Covid-19 et de désaccords internes quant à la nécessité de fournir des fonds à l'OIBT à ce stade. Dans le cadre de consultations avec le précédent Président du Conseil, le ReC a appris que l'UE s'était récemment réunie à propos de son engagement futur avec l'OIBT, mais l'OIBT n'a reçu aucune communication de l'UE à cet égard. L'OIBT va poursuivre ses efforts avec l'UE/la CE, mais malheureusement à ce stade, du point de vue du ReC, la tentative de l'OIBT de recevoir des fonds de l'UE, du moins telle qu'elle a été présentée par le précédent DE n'avait pas abouti.
- Eu égard aux deux appels ouverts à soumettre des propositions à l'Initiative internationale pour le climat (IKI) de l'Allemagne, l'OIBT en a soumis une pour l'Afrique de l'Ouest (16 millions €) et une pour l'Indonésie (15 millions €). Aucune de ces deux tentatives n'a abouti.
- La dernière opportunité de financement qui a émergé d'une initiative et d'un voyage de l'ancien DE à Macao est dans les faits au point mort depuis un an et demi, date de ce voyage à Macao. Selon notre collègue chinois du Secrétariat de l'OIBT, Macao souhaite toujours faire quelque chose avec l'OIBT, mais probablement pas pour un montant aussi élevé que celui indiqué à l'origine à l'ancien DE. Le Secrétariat continuera de suivre cette question.
- La CC a été informée que 26 projets d'un budget total de 12,554 424 \$EU et 20 activités du PTB d'un budget total de 3,598 480 \$EU en attente de financement, dont 12 projets totalisant un montant de 4,949 595 \$EU, seraient frappés de la clause de caducité à la fin de 2021, 12 projets d'un total de 5,453 840 \$EU seraient frappés de la clause de caducité d'ici la fin de 2022, et deux projets d'un total de 2,150 989 \$EU seraient frappés de la clause de caducité après 2022. Plusieurs pays écrivent au Secrétariat de l'OIBT en vue de faire reporter la disposition de caducité, mais certains d'entre eux pourraient être déclarés caducs.
- Le ReC a fait le point sur les perspectives de financement qui ont émergé comme suit:
 - (i) L'Agence forestière japonaise va probablement légèrement augmenter son financement en 2020 et prévoit de financer au moins deux projets, dont un du Gouvernement du Viet Nam visant à encourager l'usage de bois vietnamiens qui a été soumis dans le cadre du scénario 4 de l'architecture de financement via l'approche des NC.
 - (ii) Des discussions ont eu lieu avec la nouvelle équipe en charge de l'OIBT et des ressources naturelles/de l'agriculture à l'ambassade des États-Unis à Tokyo, qui a indiqué, dans le cadre de la nouvelle administration et politique du Président Biden, une possibilité d'octroyer des fonds pour certains projets liés à l'atténuation du changement climatique. Ils sont prêts à travailler avec le Japon et d'autres pour cofinancer des projets/activités pertinents. La liste des projets et activités en attente d'un financement leur a été présentée et ils ont manifesté de l'intérêt à l'égard d'un projet au Costa Rica en faveur duquel les États-Unis ont déjà annoncé

- un financement de 100 000 \$EU. Cette information, de même que les coordonnées des personnes concernées, ont été partagées avec le Japon, et le Secrétariat attend avec plaisir de poursuivre ces interactions, y compris de se réunir en présentiel dès que cela sera possible;
- (iii) Il est prévu d'organiser, avec l'UE qui est active dans cette région, un atelier en Afrique centrale sur le sujet des incitations à la GDF. Cela interviendra probablement avec la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) de l'UE, un organisme différent de la Direction générale de l'environnement (DG ENV) qui couvre l'OIBT. L'OIBT a par ailleurs mené à terme et réussi le processus d'audit de l'UE dit «Évaluation des piliers», qui accroît l'éligibilité de l'OIBT à mettre directement en œuvre des projets financés par l'UE;
 - (iv) Le Secrétariat a poursuivi le processus d'accréditation de l'OIBT auprès du FVC. La réponse de l'OIBT aux questions que le FVC a posées au sujet des procédures de l'OIBT a été finalisée et l'Évaluation des piliers de l'UE a été très utile pour ce processus d'accréditation auprès du FVC, car il est reconnu par ce dernier;
 - (v) Le protocole d'accord avec la CDB a été renouvelé en février 2021 et une lettre sera envoyée aux points de contact du FEM/de la CDB dans les pays producteurs (et nous aimerions avoir des retours sur la question de savoir si elle devrait aussi être envoyée aux pays consommateurs) sollicitant leur appui pour assurer que les priorités de l'OIBT soient traitées dans le 8^e cycle de reconstitution des fonds du FEM et attirant leur attention sur plusieurs projets de l'OIBT pertinents en attente d'un financement, dont environ 60 à 80% sont directement en rapport avec la biodiversité d'une manière ou d'une autre. Le ReC a également mis en avant auprès de la CC que nombre de projets de l'OIBT avaient débouché sur de grands projets financés par le FEM et la Banque mondiale et qu'ils avaient semé les graines de ces financements. À cet égard, l'OIBT vient de recevoir une lettre du Pérou les informant qu'un projet sur les forêts sèches dans la partie nord du pays leur avait permis de préparer un projet à l'attention du FEM et du FVC, dans l'espoir de recevoir un total de plus de 20 millions \$EU grâce à ce projet de l'OIBT. Il est fréquent que l'OIBT n'ait aucune reconnaissance de la part des grands donateurs pour ces «projets d'amorçage», mais les pays membres producteurs le reconnaissent et expriment leur appréciation.

2.1 **Cycle des projets rationalisé (paragraphe 1 à 3)**

Paragraphe 1 Adopter les buts et objectifs de chacun des quatre Axes programmatiques tels que figurant en annexe A (Buts et objectifs des Axes programmatiques)

- Par la Décision 4(LVI) ont été adoptés les buts et objectifs des Axes programmatiques (AP), qui ont été publiés sur le site web de l'OIBT.

Paragraphe 2 Mettre en œuvre un cycle des projets rationalisé comme suit:

- a. Adopter la note conceptuelle de projet (CN) figurant en annexe C;
 - b. Prier le Directeur exécutif de lancer un appel annuel à soumettre des notes conceptuelles de projet (NC), au moins six (6) mois avant la réunion du Panel d'experts, en sus des appels spéciaux à soumettre des NC lorsque des opportunités spécifiques de financement se présentent;
- L'appel annuel à soumettre des NC a été lancé, la date limite de réception des NC ayant été fixée au 15 avril 2021.

- c. Prier le Secrétariat de l'OIBT d'élaborer une NC et une base de données de propositions de projets dès que possible;
 - Un système de soumission des NC en ligne a été mis au point et la première NC a été reçue le 6 avril 2021. Bien qu'il existe déjà une base de données de projets, la création d'une base de données de NC sera examinée après avoir reçu un plus grand nombre de NC, ce qui justifierait sa création.
- d. Encourager les Membres et le Directeur exécutif à soumettre leurs idées de projets en utilisant la nouvelle NC de projet, selon que de besoin;
 - Les membres ont été informés de la nouvelle structure et encouragés à soumettre des NC.
- e. Reconnaître que le rôle du Panel d'experts pourrait désormais impliquer une évaluation en distanciel, selon que de besoin, dans l'intervalle entre leur réunion annuelle;
 - Les membres du Panel d'experts se tiennent prêts à apporter leur assistance sous quelque forme que ce soit, y compris en téléconférence.
- f. Appliquer aux notes conceptuelles les critères de qualification et les dispositions de caducité qui sont en vigueur pour les projets, afin de gérer le volume et la pertinence des propositions;
- g. Appliquer durant la phase pilote les règles financières et les manuels régissant les projets qui sont en vigueur.
 - Reconnu que ceux-ci sont/seront appliqués.

Paragraphe 3 Reconnaître les différents scénarios de financement dans le cadre de la Démarche programmatique tels que décrits en annexe B (Flux de financement dans le cadre de la Démarche programmatique pilote);

- Reconnu.

2.2 **Appel ouvert à la soumission de Notes conceptuelles (paragraphe opératoire 4)**

Paragraphe 4 Prier le Directeur exécutif de lancer un premier appel ouvert à soumission de notes conceptuelles et de petites propositions de projets dans le cadre du scénario de financement 4 dès que possible; et, éventuellement, des appels supplémentaires dans le cadre des trois autres scénarios de financement, en fonction des opportunités de financement qui se présentent;

- Le premier appel à soumettre des NC au titre du scénario de financement 4 a été lancé en décembre 2020. D'autres appels pourraient éventuellement être lancés dans le cadre des trois autres scénarios de financement en fonction des opportunités de financement qui se présentent.

2.3 **Nouveaux rôles et responsabilités dans le cadre du Cycle des projets rationalisé (paragraphe opératoire 5)**

Paragraphe 5 Reconnaître les nouveaux rôles et responsabilités correspondant à chacun des acteurs qui participent au cycle des projets rationalisé, et aux différents scénarios de financement dans le cadre de la Démarche programmatique;

- Reconnu.

2.4 **Activités hors budget de base à formuler sous la forme de NC (paragraphe opératoire 6 et 7)**

Paragraphe 6 Prier le Directeur exécutif de s'assurer que les activités à financer en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de NC et intégrées à la base de données, ou en tant que Décisions du Conseil, afin d'évaluer les priorités des Membres et les intérêts et financements des donateurs, avant d'être incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);

Paragraphe 7 Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le Programme de travail biennal la manière dont chaque activité est en phase avec l'/les Axe(s) programmatique(s);

- La manière dont le PTB est en phase avec les AP a été indiquée dans le PTB 2021-2022 et le Secrétariat continuera de l'indiquer.

2.5 **Boucle de rétroaction éclairée virtuelle (paragraphe opératoire 8)**

Paragraphe 8 Prier le Secrétariat de fournir aux Membres en temps opportun les informations nécessaires dans le cadre de la boucle de rétroaction éclairée afin d'assurer la transparence et laisser suffisamment de temps aux Membres pour faire remonter leurs retours;

- Le Secrétariat continuera d'informer les membres.

2.6 **Décision 8(LV) – Commission consultative, engagement avec des mécanismes de financement, dont le FEM (paragraphe opératoire 9)**

Paragraphe 9 Prier le Directeur exécutif de poursuivre la mise en œuvre des activités requises en application de la Décision 8(LV), dont la réunion périodique de la Commission consultative; et d'interagir avec les mécanismes de financement, dont le FEM et ses partenaires en prévision de sa huitième reconstitution des fonds;

- La CC a été convoquée ainsi que requis et le Secrétariat a l'intention d'écrire à l'ensemble des points de contact du FEM dans les pays membres producteurs et de transmettre copie d'une de ces lettres au Secrétariat du FEM. Le ReC a indiqué que le processus d'accréditation par le FVC était en cours et qu'il espérait soumettre la candidature définitive d'ici à la fin d'avril.

2.7 **Préparation par la Commission consultative des termes de référence officiels pour ses travaux (paragraphe opératoire 10)**

Paragraphe 10 Prier la Commission consultative de préparer des termes de référence officiels pour ses travaux, qui seront examinés par le Conseil à sa cinquante-septième session;

- Il a été noté que la CC a été priée de préparer ses termes de référence pour le CIBT-57.

2.8 **Structure et démarche relatives à l'examen en 2022 de la mise en œuvre de la Décision 5(LIV). Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Décision 4(LVI) lors du CIBT-57 (paragraphe opératoire 11 à 13)**

Paragraphe 11 Prier le Secrétariat de proposer la structure et l'approche de l'examen en 2022 de la mise en œuvre de la Décision 5(LIV), y compris l'effectivité et la faisabilité à long terme de la démarche pilote, pour examen par le Conseil à sa cinquante-septième session;

Paragraphe 12 Prier le Directeur exécutif de faire rapport à la cinquante-septième session sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la présente Décision;

Paragraphe 13 Autoriser le Directeur exécutif à utiliser des fonds du Compte de fonds de roulement n'excédant pas un montant de 200 000 \$EU aux fins de mettre en œuvre la présente Décision.

- Le ReC a suggéré que l'examen en 2022 de la mise en œuvre de la Décision 5(LIV) pourrait être opéré dans le cadre d'un sondage détaillé auprès des membres et a noté qu'il était regrettable que l'OIBT n'aurait alors eu guère d'expérience dans la mise en œuvre des projets et activités dans le cadre de nouvelle architecture de financement et a suggéré qu'un projet de document pour une discussion plus approfondie sur cette question soit mis à disposition pour la prochaine réunion de la CC.
- La mise en œuvre de la Décision 4 (LVI) fera l'objet d'un compte rendu lors du CIBT-57.
- Recours à la Réserve de fonds de roulement selon que de besoin à hauteur de 200 000 \$EU.
- En conclusion de sa présentation, le ReC a suggéré que si l'un des paramètres servant à évaluer la performance de tout futur DE est son aptitude à lever des fonds ou à évaluer la possibilité de proroger le mandat d'un futur ED, le Conseil pourra envisager de demander un rapport indépendant sur la levée de fonds ou un processus d'examen indépendant. En outre, il a été porté à l'attention de la CC et à l'examen de celui-ci que, en préparation à cette réunion, le Secrétariat avait pu constater que tous les points de contact du FEM, de la CDB de la CITES et de la plupart des autres organisations internationales mettaient cette information en ligne sur leur site web, ce que l'OIBT n'a jamais fait.

3. ÉCHANGE INTERACTIF AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Suite à ce qui précède, le Président a donné la parole aux membres.

- Il a été demandé au Secrétariat si le délai au terme duquel est invoquée la clause de caducité avait été prorogé concernant les projets en attente d'un financement et d'indiquer le nombre de NC reçues. Il a également observé que des NC devraient être préparées pour toutes les activités proposées. Le ReC a répondu en indiquant que, jusqu'à présent, une seule NC avait été reçue. La clause de caducité a été prorogée pour certains projets et il a suggéré que le Porte-parole des Producteurs pourrait attirer l'attention des membres producteurs sur le fait qu'il existait une clause de prolongation de la durée de leurs projets s'ils en émettaient le souhait. Par

ailleurs, si les choses ont substantiellement changé depuis la soumission du projet, l'auteur pourra souhaiter le soumettre de nouveau à l'examen du Panel d'experts. Le ReC a confirmé que la Décision 4(LVI) stipulait que, dans le cadre de la nouvelle architecture de financement, tout ce qui ne relève pas du budget de base qui est désormais incorporé dans le PTB doit être formulé sous la forme d'une NC de sorte que toutes les activités proposées devront être préparées sous la forme d'une NC.

- Le Japon a souligné l'importance de publier la liste des points focaux sur le site web de l'OIBT, ainsi qu'il est d'usage dans les organisations internationales. Le ReC a remercié M^{me} Motoyama de son retour d'information et a expliqué que la liste des points focaux de l'OIBT n'était pas rigoureusement définie de sorte que certains pays avaient 10 à 12 points de contact dans la liste des points focaux. Il pourrait donc être nécessaire d'écrire à ces pays qui ont plus d'un point focal sur la liste pour leur demander ceux qu'ils souhaitent y voir répertoriés. Il a été demandé à la CC si elle estimait que la liste pouvait être publiée telle quelle. Aucune observation ou objection n'a été formulée.
- Des informations ont été demandées sur le statut des projets classés en Catégorie 1 qui sont en attente d'un financement. Le ReC a expliqué que ces projets en attente d'un financement restaient dans la file d'attente, tandis qu'il y avait quelques projets pour lesquels les donateurs avaient exprimé un intérêt ou annoncé un financement partiel. Une règle interne veut que seuls les projets dont le budget approuvé a été financé à plus de 75 à 80% peuvent commencer à être mis en œuvre. Dans le cas du projet du Costa Rica, les États-Unis ont annoncé des fonds de 100 000 \$EU, ce qui correspond à 30% seulement du budget approuvé, de sorte que sa mise en œuvre ne peut pas débuter. À la demande des donateurs, le Secrétariat demande aux agences d'exécution si elles souhaitent réduire l'envergure du projet afin d'utiliser les fonds existants. Par le passé, si un (1) pays promettait des fonds à un projet, en général un autre pays ou plusieurs s'engageaient également et le projet était intégralement financé, mais tel n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Tous les projets approuvés demeureront dans la liste des projets en attente d'un financement et seront portés à l'attention des donateurs jusqu'à ce qu'ils soient financés où qu'ils expirent en application de la clause de caducité. Excepté si le Secrétariat reçoit une lettre des pays requérant une prorogation, ou si des donateurs annoncent des financements, il est probable que la plupart des projets seront frappés de la clause de caducité.
- Le ReC a indiqué que la seule (1) NC soumise, par le Viet Nam, l'avait été avant la date butoir du 15 avril; cette même date limite s'applique aux nouveaux projets dans le cadre du cycle régulier des projets. Cinq (5) propositions soumises jusqu'à présent seront examinées par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets. Ces propositions ont été à l'origine soumises avant la date limite de décembre 2020 lorsque nous pensions que deux réunions du Panel d'experts pourraient avoir lieu cette année. Dans la mesure où une réunion se tiendra en 2021, probablement en téléconférence à la fin de juin, ces propositions seront examinées à cette occasion. Il semble que de moins en moins de propositions de projets soient soumises dans le cadre du Cycle régulier des projets.
- Un membre de la CC s'est enquis de la mise en œuvre du processus relatif aux NC, y compris la manière dont les soumissions sont suivies, comment les donateurs sont informés des soumissions et comment ils peuvent exprimer un intérêt à leur égard. Il a demandé des informations sur la manière dont le Secrétariat gérerait le processus d'élaboration et s'est dit intéressé par un exposé – éventuellement lors de la

prochaine réunion de la CC – sur la manière dont le processus d'élaboration conjointe s'est déroulé à titre d'exemple. Il a enfin suggéré que le Conseil pourrait vouloir examiner de changer la date limite pour évaluer l'effectivité de la phase pilote étant donné que cela risque d'être prématuré en 2022.

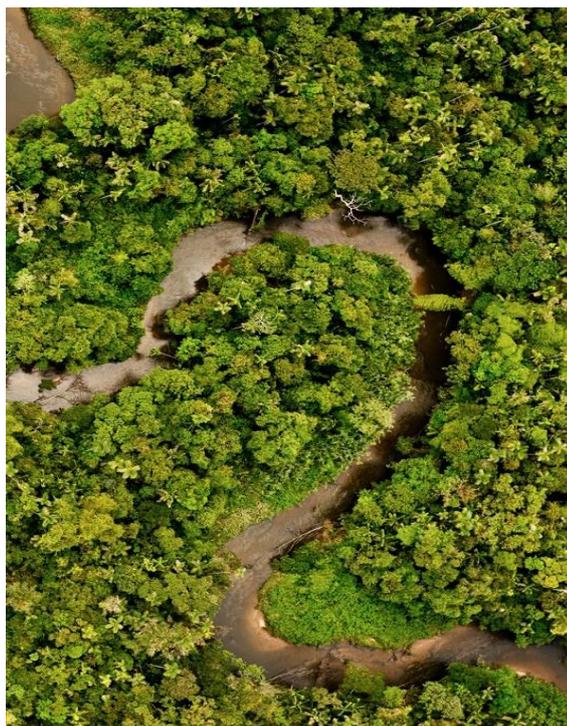
- Le ReC a indiqué que l'Agence forestière japonaise avait consulté le Secrétariat sur leurs plans de financement pour 2021 et mentionné qu'ils étaient très désireux de financer un projet destiné à encourager la consommation de bois local durable dans un ou plusieurs pays asiatiques, et elle a demandé au Secrétariat de les aider à trouver un pays hôte pour soumettre une NC. On a examiné quel pays sélectionner et des concertations ont eu lieu sur la manière de procéder. Le Viet Nam a été retenu du fait qu'il avait acquitté sa quote-part de contribution au Budget administratif, qu'il avait un grand marché du bois local et que ce pays s'était jusqu'à présent employé à exporter du bois et non à se préoccuper de son propre marché intérieur. Le Viet Nam a soumis une NC de sorte qu'il s'agissait d'un cas unique en son genre dans la mesure où elle émanait d'un donateur qui a approché l'OIBT pour l'aider à obtenir une NC sur un sujet qu'ils souhaitaient financer. Le ReC a de nouveau confirmé que, après la date limite du 15 avril 2021, tous les donateurs seraient informés de la liste des NC reçues afin de permettre des concertations entre les donateurs et les auteurs. Concernant la question de repousser la date de l'examen, le ReC a convenu que mener un examen en 2022 afin d'évaluer s'il fallait ou non poursuivre la nouvelle architecture de financement serait trop prématuré. Il pourrait toutefois être judicieux de mener un examen préliminaire, mais des orientations supplémentaires devraient être données au Secrétariat quant à la manière d'y procéder. Le ReC a rappelé que le processus d'élaboration conjointe avait déjà été mentionné. Dans le cas du Viet Nam, il a été remarqué que, bien que le Secrétariat ait contribué des apports au Viet Nam sur la teneur de la NC et ce qui devrait éventuellement figurer dans la proposition de projet, il a fallu consacrer beaucoup plus d'efforts pour les aider à se conformer au format de la NC et au nombre de mots autorisé.
- La CC a été avisée que le Pérou préparerait une NC pour son marché intérieur et qu'il s'agissait d'un excellent sujet à financer par l'OIBT dans la mesure où il était important d'accompagner les études sur le marché national. Il a par ailleurs demandé un compte rendu sur les contributions annuelles des pays membres. Le ReC a répondu que cette information était publiée sur le site web dans la rubrique «Conseil et Comités», Statut du compte administratif. Les quotes-parts de contribution sont exigibles au 1^{er} janvier et il existe quelques seuils qui déclenchent des alertes et des mesures comme la perte du droit de vote, choses qui ne se sont toutefois jamais encore produites. Le Secrétariat a envoyé une relance aux pays membres et en enverra une nouvelle à la mi-mai à tous les membres qui présentent des arriérés. L'information sur le site web est mise à jour à chaque fois que le Secrétariat reçoit un versement.
- Il a été suggéré que, si le Conseil décidait de mener un examen préliminaire en 2022 sur la nouvelle structure des NC, les apports sur le modèle de NC pourraient être l'un des points de l'examen. Il a été convenu que les décisions portant sur l'ensemble du processus demanderaient davantage de temps, en particulier compte tenu de la situation due à la pandémie. Le ReC a noté que le Conseil avait déjà décidé de mener un examen en 2022 dans le cadre d'une Décision de sorte que la question de changer la période de l'examen préliminaire devrait être discutée lors du CIBT-57 et tranchée à ce moment-là.

- Le ReC a relevé qu'il n'y avait eu aucune discussion sur les termes de référence de la CC au cours de la réunion et il a suggéré qu'il n'était pas nécessaire qu'ils soient trop détaillés à ce stade. Tout projet de termes de référence devra indiquer que, en raison du stade précoce où se trouve l'OIBT sur le plan de ce processus, les termes de référence nécessitent d'être mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les discussions progressent sur le processus d'examen, qui pourrait impliquer un examen détaillé de ce que la CC devrait faire.
- Le temps restant ne permettant pas de lancer la discussion, le Président a suggéré que les membres de la CC envoient leurs propositions au Secrétariat par courriel. Il a accepté que le Secrétariat pouvait aussi soumettre ses propositions et préparer un projet pour le soumettre à l'examen de la CC. Le ReC a suggéré que les membres de la CC envoient leurs observations au Secrétariat d'ici le 20 avril, date au-delà de laquelle il s'efforcerait de transmettre le projet de minutes de la réunion avec un projet de termes de référence.
- Le Japon a demandé un compte rendu sur les perspectives de renouveler les protocoles d'accord avec la CCNUCC et la CNULD, qui pourraient être utiles pour les processus d'accréditation par le FVC (en cours) et quelques autres banques de développement multinational. Concernant la question de la liste des points focaux, elle a noté qu'il était d'usage d'en indiquer deux au maximum, un point focal pour les questions d'ordre politique et un autre pour celles d'ordre technique, et a suggéré que l'OIBT suive cette pratique internationale standard si la liste allait être mise en ligne sur le site web, ce afin d'éviter que les ceux qui la consultent ne sachent pas qui contacter exactement. Elle a souligné l'importance de publier la liste sur le site web comme moyen de générer davantage de synergies entre certaines de ces organisations et des synergies en interne au sein des Groupes de Consommateurs et de Producteurs de l'OIBT. Le ReC a répondu que, concernant les pays qui mentionnent plusieurs personnes sur la liste des points de contact, le Secrétariat s'efforcerait de déterminer un point de contact politique et un point de contact technique, de les répertorier ainsi et d'envoyer la liste actualisée aux membres en leur demandant de confirmer si ces personnes sont bien celles devant être publiées sur le site web au titre des points de contact de l'OIBT. Par ailleurs, au cours de la première moitié de l'année, le Secrétariat va envoyer à l'ensemble des membres une lettre les informant des développements en cours et donnant un synopsis des discussions de la CC. Quant au renouvellement des protocoles d'accord avec la CCNUCC et la CNULD, les membres du Secrétariat les avaient mentionnés au titre des actions à mener au cours de réunions internes à l'OIBT sous la direction du précédent DE, conformément à la Décision 8(LV) du CIBT, mais il avait personnellement décidé de ne pas agir à cet égard. Toutefois, le ReC a dit que le Secrétariat avait l'intention d'envoyer des lettres à la CNULD et à la CCNUCC et qu'il tiendrait les membres informés de tout développement à cet égard.

4. AUTRES QUESTIONS, DATE PROVISoire DE LA PROCHAINE TÉLÉCONFÉRENCE DE LA CC ET CLÔTURE

- La CC a convenu de se rencontrer de nouveau le jeudi 1^{er} juillet 2021.
- La réunion a été ajournée à 20 h 55 (heure légale du Japon).

ANNEXE I



Compte rendu sur la mise en oeuvre pilote de la Démarche programmatique de l'OIBT: Décisions 8(LV) & 4(LVI)

IIIe réunion de la Commission consultative

Mardi 6 avril 2021



INTERNATIONAL TROPICAL TIMBER ORGANIZATION (ITTO)

Financements annoncés ou sollicités en lien avec la Démarche programmatique pilote pour 2019 & 2020

Efforts de levée de fonds	Axe programmatique	Budget provisoire	Statut	Résultats effectifs à ce jour
2019: Agence forestière japonaise/Modules de formation sur les LSSC dans les pays du bassin du Congo	AP 1: LSSC	USD 31 ,000	Opérationnel	USD 316 000
2019: BMEL (Allemagne) – Programme régional sur le teck – Région du Mékong	AP 1: LSSC	USD 1,24 million	Opérationnel	USD 1,24 million
2019: BMEL (Allemagne) – Programme sur les chaînes d’approvisionnement légales et durables (LSSC) pour les bois et produits forestiers tropicaux	AP 1: LSSC	USD 2,39 millions	Opérationnel	USD 2,39 millions
2020: Accord de financement avec le BMEL (Allemagne) pour l’Étude/la Plateforme mondiale sur l’enseignement forestier; Consortium FAO (chef de file)-IUFRO-OIBT	AP 4: Émergent	USD 124 000	Opérationnel	USD 124 000
2020: Projet du Japon – Soutien d’urgence aux incendies de forêt (Pérou, Indonésie)	AP 4: Émergent	USD 2,2 millions	Opérationnel	USD 2,2 millions
2020: Soka Gakkai/Japon – Communautés locales et adaptation au climat	AP 2: RPF	USD 90 000	Opérationnel	USD 90 000
2020: Agence forestière japonaise/activités liées aux LSSC en Chine, au Myanmar et au Viet Nam	AP 1: LSSC	USD 723 000	Opérationnel	USD 723 000
Demande du BMEL (Allemagne) de soumettre une proposition visant à ce que le Réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN) soit transféré de l’EFI à l’OIBT	AP 1: LSSC	À confirmer	Discussions en cours avec le BMEL	USD 0
Projet de proposition de l’UE dans le cadre du Plan d’action de l’UE destiné à protéger et restaurer les forêts dans le monde – soumise en janvier 2020	AP 1: LSSC	À confirmer	Soumis: 31 janvier 2020 – sans succès	USD 0
Appel à propositions de BMU-IKI (Allemagne) - Programme thématique – Afrique de l’Ouest: Restauration des paysages forestiers par les communautés locales/femmes; Date limite: le 6 avril 2020	AP 3: FLR	EUR 16 millions	Soumis: 6 avril 2020 – sans succès!	USD 0
Appel à propositions de BMU-IKI (Allemagne) – Foresterie sociale en Indonésie: Développement de l’économie du bambou; Date limite: le 30 avril 2020	AP 1: LSSC	EUR 15 millions	Soumis: 29 avril 2020 – sans succès!	USD 0
Renforcement des capacités en matière de LSSC destiné aux entreprises forestières; associations du commerce, gouvernements; protocole d’accord avec la RAS de Macao en discussion	AP 1: LSSC	Dialogue entamé mais au point mort dû à la Covid-19	USD 0
Totaux: 1. Fonds obtenus a) 2019		~USD 3,95 mil.		~USD 3,95 millions
b) 2020		~USD 3,14 mil.		~USD 3,14 millions

Projets/activités en attente de financement



En attente de financement	Budget total	Nombre
Projets	\$12,554 424	26
Activités du PTB	\$3 598 480	20
Total	\$16 152 904	46
<i>Projets caducs d'ici à la fin de 2021</i>	<i>\$4 949 595</i>	<i>12</i>
<i>Projets caducs d'ici à la fin de 2022</i>	<i>\$5 453 840</i>	<i>12</i>
<i>Projets caducs après 2022</i>	<i>\$2 150 989</i>	<i>2</i>

Perspectives de financement en 2021



- L'Agence forestière japonaise augmentera probablement légèrement son financement par rapport à 2020, prévoit de financer au moins 2 projets, dont un émanant du Gouvernement du Viet Nam via l'approche des notes conceptuelles destiné à encourager l'emploi du bois local durable
- Discussions avec la nouvelle équipe de l'ambassade américaine, possibilité de fonds pour des projets de l'OIBT liés à l'atténuation du changement climatique dans le cadre de la politique de la nouvelle administration, désireuse de travailler avec le Japon et d'autres pour co-financer des projets/activités pertinents
- Mené à bien et réussi l'évaluation des piliers de l'UE, maintien de l'éligibilité de l'OIBT à l'exécution directe de projets financés par l'UE
- Poursuite du processus d'accréditation par le FVC
- MoU renouvelé avec la CDB, lettre sera envoyée aux points de contact du FEM/de la CDB dans les pays producteurs en vue de demander leur assistance pour s'assurer que les priorités de l'OIBT soient prises en compte dans le 8e cycle de reconstitution des fonds du FEM et attirer leur attention sur les nombreux projets pertinents de l'OIBT en attente de financement



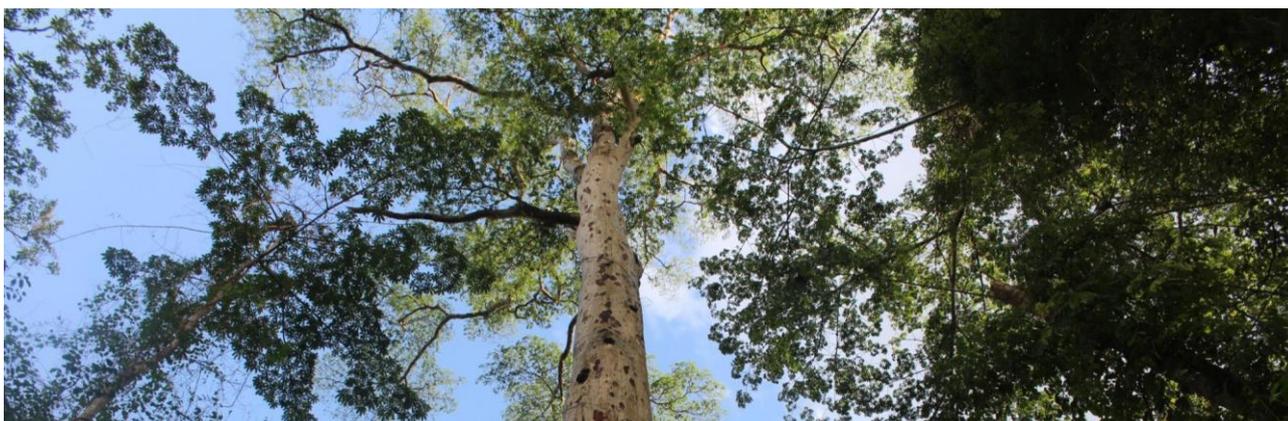
Mise en oeuvre de la Décision 4(LVI)

- **Para 1: Adoption des AP** - adoptés
- **Para 2: Cycle des projets rationalisé** – note conceptuelle en ligne publiée
- **Para 3: Scénarios de financement** – reconnus
- **Para 4: 1^{er} appel ouvert à notes conceptuelles** – lancé en décembre 2020
- **Para 5: Nouveaux rôles et responsabilités dans le cycle des projets rationalisé** - reconnus
- **Para 6: Activités hors budget de base à inclure dans les NC** – seront incluses dans la base de données de NC
- **Para 7: Indiquer comment le PTB s’aligne avec les AP** – déjà indiqué dans le PTB 2021-2022
- **Para 8: Boucle de rétroaction éclairée virtuelle** – continuera d’être utilisée lorsque de besoin
- **Para 9: Décision 8(LV) Commission consultative, engagement avec les mécanismes de financement dont le FEM** – Réuni la Commission consultative, engagement en cours avec le FEM, le FVC, la CDB, etc.



Mise en oeuvre de la Décision 4(LVI) (suite)

- **Para 10: TdR officiels pour la Commission consultative:** demandé à la Commission consultative de les préparer pour le CIBT-57
- **Para 11: Proposer une structure et une démarche pour l’examen en 2022 de la Décision 5(LIV)** – projet sera préparé pour la prochaine réunion de la Commission consultative
- **Para 12: Rapport sur la mise en oeuvre de la Décision 4(LVI)** – sera préparé pour le CIBT-57
- **Para 13: Recours aux Fonds de roulement** – seront utilisés selon la nécessité dans les limites de 200 000 \$EU



-  <http://www.youtube.com/user/itt>
-  @itto_sfm
-  itto_sfm
-  International Tropical Timber Organization

www.itto.int

ANNEXE II

Nominations en instance	
Groupe des Producteurs	Groupe des Consommateurs
Administrateurs du Conseil	
CEM Président (<i>Costa Rica?</i>)*	CEM Vice-président (<i>Nouvelle-Zélande?</i>)**
CFI Président (<i>Indonésie – M. Zahrul Muttaqin</i>)**	CFI Vice-président (<i>Nouvelle-Zélande ?</i>)**
CRF Vice-président	CFA Vice-président (<i>UE?</i> ****)
Panel d’experts	
	1 nomination
Commission de sélection des bourses	
2 nominations	3 nominations
Jury de sélection du Directeur exécutif	
6 nominations (2/région)	6 nominations
Groupe de travail chargé de l’élaboration du PAS *****	
3 nominations (1/région)	3 nominations

- * Lors du CIBT-56, le Porte-parole des Producteurs a indiqué que le Costa Rica avait exprimé un intérêt pour poser la candidature d’un Vice-président, mais que la personne nommée serait le Président du CEM lors du CIBT-57
- ** Lors du CIBT-56, le Porte-parole des Producteurs a posé la candidature de M. Muttaqin comme Vice-président, mais M. Muttaqin sera le Président du CFI lors du CIBT-57
- *** Lors du CIBT-56, le Porte-parole des Consommateurs a indiqué que la Nouvelle-Zélande avait exprimé un intérêt pour poser la candidature d’un Vice-président pour le CEM & CFI
- **** Lors du CIBT-56, le Porte-parole des Consommateurs a indiqué que l’UE avait exprimé un intérêt pour poser la candidature d’un Vice-président pour le CFA
- ***** Le TAG et le GCSC vont aussi poser la candidature d’une (1) personne chacun

PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OIBT

Créée en application de la Décision 8 (LV) et élargie en application de la Décision 4 (LVI)

Introduction

La création et le rôle général de la Commission consultative (CC) sont régis par la décision 8 (LV)¹ « Mise en œuvre de la nouvelle infrastructure de financement de l'OIBT – Phase I et la décision 4(LVI) « Mise en œuvre de la nouvelle infrastructure de financement de l'OIBT - Phase II »².

Composition de la CC

La CC est composé du Groupe consultatif non officiel de l'OIBT (GCNO) complété par des représentants du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC), ou leurs remplaçants désignés.

Mode de fonctionnement

1. La CC est présidé par le Président du Conseil ou, en son absence, par le Vice-président du Conseil.
2. La CC se réunit trois fois par an, à raison d'une (1) réunion immédiatement avant, pendant, ou suivant une session du Conseil. Les travaux intersessions de la CC sont menés en téléconférence, par courriel et par téléphone, selon que de besoin.
3. La CC pourra proposer à l'examen du Président du CIBT que des séances communes non officielles des Producteurs/Consommateurs soient tenues, selon que de besoin, afin de traiter des questions capitales d'ordre financier durant les sessions du Conseil concernées.
4. La CC communique étroitement avec le Directeur exécutif, le Comité des finances et de l'administration (CFA) et le Secrétariat dans l'accomplissement de ses fonctions.
5. La CC bénéficie de l'assistance du Secrétariat de l'OIBT pour planifier les réunions, fournir un appui aux réunions et à la documentation et mener tous travaux intersessions qui seront jugés appropriés et nécessaires.
6. La CC pourra formuler pour examen par le Conseil des préconisations dans le champ de son mandat défini par les décisions du Conseil concernées. À cet égard, la CC suivra les instructions du Conseil exclusivement et ne donnera pas d'instructions au GCNO, aux Groupes des Producteurs et à celui des Consommateurs, à des membres individuels ou au Secrétariat, non plus qu'elle ne recevra d'instructions de ces

¹ **Paragraphe de référence dans la Décision 8 (LV)** 16. Instaurer un comité consultatif composé du GCNO complété par des représentants du TAG et du GCSC, ou leurs remplaçants désignés, qui se réunira par téléconférence tous les quatre mois afin de recevoir un compte rendu sur la mise en œuvre pilote de la démarche programmatique, y compris sur l'interaction avec des organismes internationaux tels que les partenaires potentiels de financement, et de conseiller le Directeur exécutif;

² **Paragraphe de référence dans la Décision 4 (LVI)**: 9. Prier le Directeur exécutif de poursuivre la mise en œuvre des activités requises en application de la Décision 8(LV), dont la réunion périodique de la Commission consultative; et d'interagir avec les mécanismes de financement, dont le FEM et ses partenaires en prévision de sa huitième reconstitution des fonds; 10. Prier la Commission consultative de préparer des termes de référence officiels pour ses travaux, qui seront examinés par le Conseil à sa cinquante-septième session.

derniers7. La version définitive des minutes de toutes réunions de la CC seront mises à la disposition du public/des membres de l'OIBT en les publiant sur le site web de l'OIBT dans un laps de temps raisonnable suivant chacune des réunions de la CC et leur approbation définitive par celui-ci. [

Rôle et responsabilités de la CC

8. Solliciter et recevoir des comptes rendus réguliers de la part du Directeur exécutif sur la mise en œuvre pilote de la Démarche programmatique et des Axes programmatiques avalisés par le CIBT, y compris sur l'engagement avec des organes internationaux tels que de potentiels partenaires de financement, ainsi que le stipulent les Décisions du Conseil qui s'appliquent.
9. Conseiller le Directeur exécutif sur la mise en œuvre en cours des décisions applicables se rapportant à l'architecture de financement de l'OIBT, y compris sur les opportunités de financement nouvelles/émergentes dont la CC pourrait être au courant et/ou la date appropriée de lancer de nouveaux appels à soumettre des propositions dans le cadre de l'un des quatre scénarios de financement décrits dans la Décision 4(LVI).
10. Apporter des orientations au Directeur exécutif concernant les méthodes les plus adaptées pour mettre en œuvre l'architecture de financement approuvée par le Conseil aux fins d'atteindre les objectifs stipulés dans les décisions applicables.
11. Conseiller spécifiquement le Directeur exécutif et formuler des préconisations à l'examen du Conseil sur la manière dont le cycle régulier des projets devrait être géré durant la phase pilote de mise en œuvre de la Démarche programmatique et dans le cadre des décisions applicables.
12. Apporter des orientations au Directeur exécutif sur la méthodologie la plus idoine à suivre pour procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Démarche programmatique, y compris sur son effectivité et sa faisabilité sur le long terme.
13. [Examiner et conseiller le Directeur exécutif sur les projets/propositions de protocoles d'accord ou autres accords de coopération entre l'OIBT et autres organisations ou entités afin d'assurer qu'ils soient en accord avec l'intention des décisions et directives concernées du Conseil.